

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 105
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2023

ACTION DE LA FRANCE EN
EUROPE ET DANS LE
MONDE



PROGRAMME 105
Action de la France en Europe et dans le monde

MINISTRE CONCERNÉE : CATHERINE COLONNA, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Philippe ERRERA

Directeur général des affaires politiques et de sécurité

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

Le programme 105 réunit une part majeure des moyens dévolus au MEAE pour la mise en œuvre de la politique étrangère de la France à côté de ceux dévolus à la direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et à la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM). Globalement les moyens du programme représentent 60 % des emplois du ministère et 31 % des crédits (2082,9 M€ dont 646,5 M€ pour le titre 2 hors CAS).

Trois objectifs sont assignés au programme 105 : « renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français », « promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe » et « assurer un service diplomatique efficient et de qualité ».

Parmi eux, on relève des enjeux prioritaires qui demanderont une mobilisation accrue du ministère et du réseau diplomatique de la France, il convient de mentionner : le soutien à l'Ukraine dans un contexte de guerre aux multiples conséquences (sécuritaire, humanitaire, militaire, économique, etc.) sur les équilibres en Europe et à l'échelle du monde, la lutte contre l'action déstabilisatrice des groupes terroristes, l'appui à la stabilisation au Sahel dans le cadre notamment de la réorganisation de notre présence militaire, la préservation de l'accord sur le nucléaire iranien (JCPoA) et la sécurité régionale au Proche-Orient, la compétition croissante au sein de la zone Indopacifique, l'accompagnement à la résolution des crises (notamment en Afghanistan, en Éthiopie, au Liban), du conflit israélo-palestinien, et celui du Sahara occidental, ainsi que la lutte contre les menaces transversales dont certaines affectent directement la vie des Français et notre souveraineté économique (cyber sécurité, drogue, criminalité, flux migratoires, etc.).

Ces objectifs sont complémentaires et se recoupent partiellement. Ainsi les opérations de maintien de la paix (299,8 M€) contribuent à renforcer la sécurité internationale et à promouvoir le multilatéralisme. De même, les dispositions prises au niveau européen en matière de lutte contre le terrorisme, le crime organisé ou la cybercriminalité participent à la sécurité des Français comme à la construction européenne. Notre politique de renforcement de la coopération entre les États membres dans le cadre de la crise sanitaire participe de la même logique.

La gestion des conséquences de la sortie de crise de Covid-19 et des incertitudes qui l'entourent nous amènent à renforcer nos efforts sur la gouvernance internationale des sujets globaux (climat, environnement et biodiversité, santé, éducation, égalité ou encore numérique). L'Europe constituant notre premier cercle d'influence et une priorité, la mise en œuvre des priorités et objectifs définis lors de la PFUE permettra d'accentuer ce prisme.

Les moyens du programme 105 visent à la mise en œuvre de ces objectifs diplomatiques :

Au titre de l'objectif n° 1, dans le domaine de la sécurité, l'accent est mis sur la lutte contre le terrorisme, notamment à travers :

1. une part importante des actions de formation et de coopération de la direction de la coopération de sécurité et de défense (36,4 M€);
2. la sécurité de l'ensemble des réseaux français à l'étranger et la protection des communautés françaises, au quotidien (conseils aux voyageurs, Ariane...) et lors des crises relevant des missions du centre de crise et de soutien (4,7 M€);
3. la sécurisation des implantations françaises, qui relève de la direction de la sécurité diplomatique (72,5 M€) et de la direction de l'immobilier et de la logistique;

L'objectif n° 2 se traduit par le financement de plus de quatre-vingt organisations internationales et européennes ainsi que d'autres instruments internationaux auxquels la France est partie (829,1 M€). Ce financement marque notre

volonté d'agir comme acteur de premier plan en faveur du multilatéralisme et de participer de manière active au traitement des questions globales (sécurité, environnement, commerce, énergie). Les opérations de maintien de la paix représentent 36,2 % des crédits comptabilisés pour la réalisation de cet objectif.

L'objectif n° 3 veille à assurer le fonctionnement du réseau diplomatique (280,8 M€) indispensable pour relayer et mettre en œuvre les décisions prises par les plus hautes autorités de l'État. Ce réseau évolue constamment pour s'adapter à un monde en pleine transformation et répondre à des défis toujours plus nombreux. Dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger, l'essentiel des crédits de fonctionnement et de déplacement gérés par les autres administrations à l'étranger ont été transférés au ministère, essentiellement sur le programme 105. Cette réforme très avancée apporte des résultats notables en termes d'optimisation des moyens de fonctionnement du réseau et cet effort de rationalisation se poursuit.

Les dépenses de fonctionnement des directions dédiées à la conduite d'ensemble de notre diplomatie (directions politiques et direction de l'Union européenne) ainsi que les crédits des services qui ont vocation à soutenir l'action diplomatique (notamment presse et communication, protocole) émargent sur le programme 105. Les fonctions de soutien et de support permettant d'assurer la bonne articulation des ressources humaines et des autres moyens (administration générale, ressources humaines, systèmes d'information et de télécommunications, politique immobilière, logistique diplomatique, sécurité) pour servir efficacement la diplomatie, relèvent également du programme 105.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR 1.1 : Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

INDICATEUR 1.2 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

OBJECTIF 2 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

INDICATEUR 2.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

INDICATEUR 2.2 : Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

INDICATEUR 2.3 : Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

OBJECTIF 3 : Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

INDICATEUR 3.1 : Efficacité de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.2 : Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

INDICATEUR 3.3 : Efficacité de la fonction achat

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette du programme 105 évolue à la marge pour le PAP 2023 au niveau des indicateurs.

Les sous-indicateurs des **objectifs 1 et 2** qui avaient subi plusieurs modifications en 2022 ont été stabilisés dans le cadre du PAP 2023 afin de permettre leurs évaluations sur le triennal 2023-2025.

S'agissant de **l'objectif 3**, deux indicateurs dits « transversaux » ont été supprimés. Le premier qui mesure le respect de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés a été retiré en raison de la publication des données dans un autre rapport administratif. Le second concerne l'efficacité des fonctions supports dans le domaine bureautique et dans celui de la gestion des ressources humaines. Dans ce cas, la suppression est demandée en raison leur portée comparative limitée au niveau interministériel.

OBJECTIF

1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

AXE 1 : LE TRAITEMENT DES PRINCIPALES CRISES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Le MEAE poursuivra en 2023 son action relative au traitement des crises, notamment :

Afrique sub-saharienne et Océan indien :

Au Sahel et dans les pays côtiers du Golfe de Guinée :

- Mise en œuvre de notre nouvelle posture stratégique au Sahel et en Afrique de l'Ouest, suite à la réorganisation de notre dispositif annoncée par le Président de la République le 17 février 2022 et au retrait complet de Barkhane du Mali le 15 août 2022 : poursuite de la lutte contre le terrorisme avec les pays qui en font la demande ; soutien aux stratégies et priorités des pays de la région ; équilibre entre appuis en matière sécuritaire, de développement et de stabilisation ; maintien de la mobilisation internationale en faveur du Sahel (missions européennes de PSDC, MINUSMA, Coalition pour le Sahel et Alliance Sahel) et renforcement de cette mobilisation pour le Nord des pays côtiers.
- Soutien aux efforts des organisations régionales africaines (Union africaine, CEDEAO) en faveur du bon déroulement des transitions pour aboutir, dans les meilleurs délais, à des élections et au retour à l'ordre constitutionnel au Burkina Faso, en Guinée et au Tchad ; maintien pour ce dernier de la vigilance sur les nombreuses menaces transfrontalières l'entourant (Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad, groupes armés dans le Sud libyen, situation au Darfour).
- En lien avec nos partenaires, maintien d'une vigilance sur le déroulement de la transition au Mali, dans la perspective des élections présidentielles annoncées pour février 2024, et dans un contexte marqué par une dégradation de la situation sécuritaire, une hausse des violations des droits de l'Homme, la présence de mercenaires du groupe Wagner et la multiplication d'opérations de désinformation.

Dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest :

- Poursuite de notre coopération bilatérale diversifiée avec nos partenaires de la région (notamment Sénégal, Côte d'Ivoire, Bénin et Nigeria qui tiendra d'importantes élections générales en 2023).

En Afrique centrale et des Grands Lacs :

- Poursuite de nos efforts de stabilisation de la République centrafricaine, en soutenant la réaffirmation de la MINUSCA comme principal partenaire sécuritaire, en encourageant une position internationale de fermeté face à l'emprise des mercenaires de Wagner, et en maintenant notre appui humanitaire à la population.
- Suivi de la visite du Président de la République au Cameroun, notamment s'agissant de l'appui à la recherche d'une sortie de crise dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Est, et de la mise en place d'une commission franco-camerounaise d'historiens sur la période d'accession à l'indépendance du pays.
- Suivi de la préparation des élections présidentielles de décembre 2023 en République Démocratique du Congo et soutien à la stabilité dans l'Est du pays et la région des Grands Lacs, notamment en travaillant avec l'ensemble des pays de la région à une résorption des tensions régionales.
- Suivi des engagements pris lors de la dernière visite du président de l'Angola (notamment secteur agricole) et maintien de notre soutien aux efforts de médiation angolais dans la sous-région.

Dans la Corne de l'Afrique et en Afrique de l'Est :

- Appui à la résolution de la crise au Nord de l'Éthiopie : aide humanitaire, mise en œuvre de mécanismes de lutte contre l'impunité et tenue de négociations entre les différentes parties au conflit afin d'aboutir à un cessez-le-feu.
- Poursuite des efforts pour répondre à la crise politique au Soudan depuis le coup d'État militaire du 25 octobre 2021 contre le gouvernement de transition, en travaillant au rétablissement du dialogue entre militaires et civils afin de permettre le retour d'un gouvernement civil.

- En Somalie, poursuite de notre appui à la lutte contre le groupe Al Shebab et la mise en œuvre de la réforme de l'architecture de sécurité au travers des critères identifiés par la nouvelle mission africaine (ATMIS) afin que la Somalie puisse, à terme, assurer seule sa sécurité.

Dans l'océan indien et en Afrique australe :

- Suivi des actions et projets lancés pendant la présidence française de la Commission de l'océan Indien (COI), afin d'appuyer l'insertion de nos collectivités d'outre-mer dans leur environnement régional.
- Poursuite de la mise en œuvre du plan de développement France-Comores, et appui à la lutte contre les filières d'immigration irrégulière dans la région.
- Suivi des décisions du Forum de dialogue politique bilatéral avec l'Afrique du Sud devant se tenir à l'automne 2022.
- Poursuite des efforts de lutte antiterroriste et de stabilisation au Nord du Mozambique, en appui aux initiatives régionales africaines, compte tenu de nos intérêts de sécurité de voisinage.

Avec l'ensemble du continent africain :

- Maintien d'un contact étroit avec les présidences en exercice d'organisations régionales – Sénégal (Union africaine jusqu'à février 2023) ; Guinée-Bissau (CEDEAO jusqu'à juin 2023) – et avec les principaux acteurs du continent sur les sujets régionaux et internationaux (guerre en Ukraine, sécurité alimentaire/initiative FARM, intégration régionale, transition énergétique/initiative JET, traitement des dettes africaines).
- Maintien de l'effort de communication publique et de riposte aux narratifs anti-français.
- Suivi de la mise en œuvre des décisions du sommet UE-UA de février 2022, notamment lors de la conférence ministérielle de suivi de 2023, et renforcement du dialogue avec l'Union africaine.
- Poursuite du renouvellement en profondeur de nos relations avec l'Afrique, à travers la mise en œuvre des engagements de Ouagadougou (soutien à la jeunesse et à l'éducation ; soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation ; mobilité ; coopération patrimoniale ; suivi de la réforme du franc CFA ; mise en valeur du rôle des diasporas et de la société civile) et des impulsions données par le Nouveau Sommet Afrique-France de Montpellier.

Afrique du Nord et Moyen-Orient :

- Suivi vigilant et soutien aux pays de la zone exposés aux répercussions de la guerre en Ukraine au plan de leur sécurité alimentaire et de leurs finances publiques.
- Poursuivre la mise en œuvre des objectifs définis lors de la PFUE : i) Rehausser le rôle de l'UE pour stabiliser les principales zones de crises, notamment dans son voisinage Sud ; ii) Renforcer le partenariat de l'UE avec les pays et zones stables dans la région ANMO.
- Sortie de crise en Libye : conformément aux résolutions onusiennes, et en lien avec nos principaux partenaires, poursuivre les efforts de stabilisation durable du pays par le soutien au processus politique, la tenue des élections, le retrait des forces étrangères et l'unification des institutions.
- Tunisie : appui à la préservation des acquis démocratiques et de l'État de droit, soutien aux réformes économiques.
- Sahara occidental : prévenir un regain de tension et encourager les efforts de règlement, à travers un soutien aux efforts de l'envoyé personnel du SGNU et l'encouragement à l'apaisement des relations entre l'Algérie et le Maroc.
- Conflit israélo-palestinien : mobilisation de la communauté internationale afin de promouvoir la solution des deux États et les paramètres internationalement agréés, notamment dans le cadre du « groupe d'Amman » (France, Allemagne, Jordanie, Égypte) ; soutien humanitaire à Gaza et à la Cisjordanie ; promotion de la relation bilatérale avec Israël ainsi qu'avec l'Autorité palestinienne en vue de l'édification d'un futur État palestinien viable.
- Syrie : soutien à la mise en place d'un processus politique de résolution de la crise syrienne conforme à la R. 2254 du Conseil de sécurité ; appui à l'aide humanitaire en Syrie et aux accès humanitaires en Syrie, notamment transfrontaliers ; poursuite du soutien à l'action anti-terroriste menée par la Coalition internationale contre Daech et à la stabilisation des territoires libérés ; lutte contre l'impunité des crimes les plus graves en Syrie, au plan national, européen et international.

- Liban : poursuite de la mobilisation en faveur d'une sortie de crise par la mise en œuvre de réformes structurelles attendues par les Libanais et la communauté internationale, en particulier par la mise en œuvre d'un programme FMI ; soutien humanitaire à la population libanaise dans la continuité des conférences internationales organisées par la France, en lien notamment avec nos partenaires du Golfe ; appui aux Forces armées libanaises ; appui à la médiation relative à la délimitation des frontières maritimes ; appui au processus démocratique et électoral libanais ainsi qu'enquête sur l'explosion du 4 août 2020.
- Irak : contribuer à la sortie de la crise politique en appelant les parties impliquées au dialogue. Œuvrer au renforcement de la dynamique créée par la Conférence de Bagdad en août 2021.
- Iran : poursuivre nos efforts diplomatiques de haut niveau sur le dossier nucléaire iranien et pour la réduction des actions déstabilisatrices de l'Iran dans la région.
- Golfe : poursuivre la dynamique de renforcement de notre relation bilatérale avec les États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe et avec l'organisation du CCEAG, dans les domaines politique, économique, commercial et de coopération et d'influence. Mobilisation diplomatique pour renforcer la sécurité régionale.
- Yémen : soutenir à la trêve et aux efforts onusiens pour un règlement politique du conflit. Renforcer notre action humanitaire et de stabilisation dans le pays.

Europe centrale et orientale :

- Le suivi de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et ses multiples conséquences – humanitaire, militaire, économique, etc. - continuera de mobiliser tous les efforts diplomatiques. La France continuera, aux côtés notamment de ses partenaires du G7 et dans le cadre européen, de soutenir l'Ukraine dans la défense de sa souveraineté et de son intégrité territoriale et demeurera disponible pour appuyer un éventuel redémarrage effectif des négociations entre la Russie et l'Ukraine pour une potentielle issue au conflit. Par ailleurs, la réflexion est engagée pour structurer et planifier l'appui de la France à la reconstruction en Ukraine, en sus de son action déjà substantielle – représentant environ 2 milliards d'euros de financement, en particulier en direction de la région de Tchernihiv qu'elle s'est engagée à parrainer.
- La Moldavie, qui faisait déjà l'objet d'un soutien actif de la France avant le déclenchement de la guerre, continuera de bénéficier de cet appui, notamment par le biais de la Plateforme de soutien à la Moldavie co-présidée par la France, l'Allemagne et la Roumanie.
- En raison de sa co-belligérance avec la Russie dans la guerre contre l'Ukraine, la Biélorussie demeure un point d'attention, ainsi qu'en raison de la crise migratoire qu'elle avait provoquée aux frontières polonaises et lituaniennes au printemps-été 2021.
- Plus généralement, l'analyse des enjeux et défis de la région de la Mer Noire sera actualisée, à la lumière de la guerre en Ukraine mais aussi à celle de la candidature de la Géorgie à l'adhésion à l'Union européenne.
- Après la PFUE qui avait fait des Balkans occidentaux une des priorités géographiques de notre présidence et qui a notamment permis de débloquent l'ouverture de la négociation d'adhésion à l'UE pour la Macédoine du Nord et l'Albanie, il conviendra désormais de capitaliser sur ces avancées pour accélérer et approfondir la mise en œuvre de la stratégie interministérielle française pour les Balkans occidentaux, afin d'accroître notre influence politique et culturelle et nos parts de marché.
- Le dialogue entre Belgrade (Serbie) et Pristina (Kosovo), en raison de la récurrence de fortes poussées de tension, demeure un point de vigilance des autorités françaises, qui continueront de fortement s'y impliquer pour consolider la perspective européenne de ces deux pays et éviter qu'une dégradation du dialogue n'entraîne une déstabilisation de la région des Balkans occidentaux.
- La situation en Bosnie-Herzégovine, où les réformes progressent peu et où le renouvellement du mandat de l'opération EUFOR-Althéa est chaque année entouré d'incertitudes, continue de retenir l'attention des autorités françaises.
- Après la seconde guerre du Karabakh en 2020, le processus de normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan demeure ponctué d'épisodes de fortes tensions, surtout dans la région du Haut-Karabagh mais aussi le long des frontières internationales des deux pays. La France, en tant que co-présidente du Groupe de Minsk de l'OSCE mais aussi en sa qualité d'État membre de l'UE, poursuit son appui aux efforts européens en faveur d'une paix durable et soutenable dans la région du Caucase sud.
- Dans le contexte de la guerre en Ukraine, la région de l'Asie centrale acquiert un poids stratégique supplémentaire, notamment en raison du rôle du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan dans nos approvisionnements, notamment énergétiques. L'équation de connectivité régionale, avec les corridors de

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

transport allant de l'Asie centrale vers l'Europe en passant par l'espace caspien et sud-caucasien, représente l'un des défis qu'il convient de traiter et relever à court terme. Si le Turkménistan arrivait à rendre effective et opérationnelle sa connexion gazière avec l'Azerbaïdjan à travers la mer Caspienne, il pourrait devenir un partenaire énergétique de poids de la France et de l'Europe, dans un contexte de recherche de ressources gazières alternatives.

Amériques :

- Haïti : face à la crise politique, sociale et sécuritaire, poursuite de l'action de mobilisation de la communauté internationale menée conjointement avec les États-Unis et le Canada afin de renforcer la sécurité localement et d'accompagner le dialogue national vers de nouvelles élections permettant le fonctionnement des institutions.
- Venezuela : suivi et accompagnement de l'initiative américaine en cours, aide à la réduction de l'impact régional de la crise migratoire.
- Caraïbe orientale : poursuite de notre action régionale sur les questions climatiques, notamment les algues Sargasse, et projet de réunion régionale sur ces thèmes.
- Amérique centrale : suivi de la dégradation de la situation de l'État de droit dans plusieurs pays de la région, en premier lieu le Nicaragua et dans une moindre mesure le Salvador et le Guatemala.
- Approfondissement du dialogue avec nos grands partenaires régionaux (États-Unis, Canada, Brésil, Mexique) sur les crises régionales et du travail communautaire dans la perspective du sommet UE-CELAC du 2^e semestre 2023.

Asie :

- Relance de la relation avec l'Australie selon les orientations décidées par le Président de la République et la Ministre.
- Renforcement du dialogue avec les États du Pacifique, en particulier en donnant de la visibilité à la stratégie européenne de l'Indopacifique et en soutenant nos collectivités territoriales dans leur intégration régionale.
- Approfondissement du partenariat stratégique avec l'Inde avec une probable visite du Président de la République.
- Poursuite de la mise en œuvre des conclusions de l'Union européenne de mars 2019 s'agissant de sa relation bilatérale avec la Chine et maintien d'un dialogue exigeant avec Pékin dans un contexte d'affirmation et revendications croissantes de la Chine à l'échelle régionale (Taïwan) et internationale.
- Renforcement de la mise en œuvre de notre stratégie Indopacifique qui constitue un espace toujours plus fondamental d'influence, dans les suites du forum ministériel organisé à Paris le 22 février 2022, pendant la PFUE.
- Dans le cadre du suivi des crises de la région, l'Afghanistan reste au cœur des préoccupations du ministère alors que la situation se dégrade toujours, de même que les suites du coup d'État en Birmanie qui nécessitent une étroite concertation avec nos partenaires de l'ASEAN.

AXE 2 : LES QUESTIONS STRATÉGIQUES ET DE SÉCURITÉ

Le MEAE est largement engagé dans les questions stratégiques et de sécurité, notamment à travers notre positionnement au sein de l'Alliance atlantique, notre participation à l'Europe de la défense, l'accompagnement politico-diplomatique de nos opérations militaires extérieures, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la maîtrise des armements, la sécurité des activités dans l'espace, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, la lutte contre les drogues et les conduites addictives. En 2023, cet engagement se poursuivra notamment autour des actions suivantes :

Portées par la Direction des Affaires Stratégiques, de Sécurité et du Désarmement (ASD)

- Dans le contexte stratégique de tensions et de remise en cause de l'ordre international souligné par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Département travaillera à identifier les pistes d'actions pour préserver la stabilité stratégique et conserver la maîtrise de l'escalade avec la Russie.
- La France mettra en œuvre la Boussole stratégique de l'UE et les décisions du dernier Sommet de l'OTAN. La mise en œuvre de l'agenda du Sommet européen de Versailles sur les investissements européens dans les capacités de défense et sur une coopération accrue entre l'UE et l'OTAN sera une priorité.
- Le Ministère continuera de contribuer à penser le réajustement du dispositif français au Sahel et sa conduite, en lien avec les autres directions, le ministère des Armées et nos partenaires européens et poursuivra en conséquence l'adéquation de nos moyens opérationnels à la menace terroriste en Irak et au Sahel. Il participera à la promotion du dialogue de sécurité stratégique dans le Golfe avec nos partenaires américain, britannique, européens et golfeques et confirmera son rôle pilote dans le projet de mission de PSDC maritime pérenne autour de la Péninsule arabique. La France continuera de favoriser la présence européenne en Indopacifique et la mise en œuvre de notre stratégie.
- L'effort international dans la lutte contre le financement des groupes terroristes et la lutte contre l'utilisation d'internet à des fins terroristes et les manipulations de l'information contre nos intérêts de sécurité sera poursuivi. Les menaces émergentes (ultra-droite), la lutte contre la radicalisation et les risques liés aux combattants terroristes étrangers et de l'Afghanistan, le soutien aux États les plus vulnérables seront poursuivis en coopération avec nos partenaires, notamment golfeques.
- Grâce à la création de la sous-direction de la cyber sécurité, nous renforcerons la cohérence des efforts multilatéraux visant à renforcer la stabilité dans le cyberespace ainsi qu'à la lutte contre la cybercriminalité sera également renforcée grâce à la création de la sous-direction de la cyber sécurité. Nous poursuivrons les objectifs de renforcement du pilier cyber de la souveraineté numérique européenne, d'opérationnaliser le régime de sanctions cyber et d'élaboration d'une politique européenne de cyberdéfense ambitieuse annoncée par la Commission.
- L'ONUDC restera cruciale dans la lutte contre la criminalité organisée pour préserver le cadre international de contrôle des stupéfiants. Nous lancerons une Feuille de route antistupéfiants dans les Balkans occidentaux et susciterons des initiatives multilatérales contre la traite des êtres humains et appuierons l'Office français anti-stupéfiants et le plan d'action national. Nous mobiliserons des États affinitaires sur la menace de la criminalité environnementale pour la sécurité collective et sur la promotion des instruments pour y faire face. Nous renforcerons la coopération internationale, européenne et interministérielle de lutte contre toutes les formes de trafics pour répondre aux vulnérabilités et lacunes révélées par la pandémie.
- Sur les armements conventionnels, le Département continuera à promouvoir l'approche française des systèmes d'armes létaux autonomes et la lutte contre les trafics d'armes légères et de petit calibre et leurs munitions, ainsi que la finalisation aux Nations Unies d'un nouvel instrument sur la sûreté et la sécurité des stocks de munitions conventionnelles, ainsi que la prévention de leur utilisation pour la fabrication d'engins explosifs improvisés. Il poursuivra son action dans les Balkans (feuille de route 2024 pour la lutte contre les trafics d'armes à feu ; Ministérielle de l'initiative en mars 2023 ; expertise française). Il poursuivra son soutien aux conventions pour l'interdiction des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions, à promouvoir les actions en pays francophones et les opérateurs français du déminage.
- L'engagement prioritaire de la France pour défendre la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) dans la perspective de sa 5^e Conférence d'examen en mai 2023 et soutenir l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) se poursuivra face à la réémergence de l'utilisation répétée de ces armes en Syrie et par la Russie et à leur prolifération. Nous continuerons à soutenir l'Ukraine à l'OIAC.
- Nous poursuivrons notre fort engagement dans la promotion de ses propositions nationales pour le renforcement et l'opérationnalisation de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines dans la perspective de sa 9^e Conférence d'examen de novembre 2022.
- Notre action sera poursuivie pour préserver les acquis de l'OSCE dans les trois dimensions de la sécurité coopérative dans un contexte critique de mise en cause par la Russie.
- La crise iranienne dans ses dimensions nucléaire, balistique, régionale et, avec ses partenaires européens et du G7+, continuer de mobiliser le Département sur la stricte mise en œuvre de l'action internationale contre la prolifération et le détournement des sanctions par la Corée du Nord. L'accent sera mis sur la lutte contre la prolifération des missiles balistiques. Le ministère assurera la promotion d'une vision réaliste et progressive du désarmement nucléaire et la fermeté sur les risques posés au TNP par le traité d'interdiction des armes nucléaires. Nous soutiendrons la dimension nucléaire de l'OTAN, la maîtrise des armements et des normes de comportement responsable dans l'espace.

Portées par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD)

Zone sahélienne :

- Appuyer l'action de la France en zone sahélienne et participer à la manœuvre globale d'endigement de la menace terroriste vers les pays d'Afrique de l'Ouest côtière seront les deux dimensions, fortement liées, qui orienteront l'action de la DCSD sur le continent africain en 2023.
- Elle y contribuera dans le cadre de son dispositif tel qu'il a été réarticulé dans la région en 2022 et cherchera à renforcer l'enracinement au sein des structures décisionnelles des forces de défense et de sécurité des pays partenaires.
- Elle y contribuera aussi de façon très spécifique en développant de nouvelles capacités de formation au sein de son réseau des écoles nationales à vocation régionale (ENVR) sur les thématiques liées au contre-terrorisme et à la structuration des forces de défense et de sécurité :
 - poursuite de la montée en puissance de l'académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) en RCI avec l'internationalisation de son financement et l'ouverture de sa gouvernance ;
 - re-création de l'école militaire d'administration (EMA) au Gabon ;
 - création du premier module d'une École des Frontières au Niger visant à développer une manœuvre douanière ambitieuse dans la lutte contre le financement des mouvements terroristes.
- S'agissant de l'endigement de la menace aux frontières Nord des pays côtiers, la DCSD, sous financement de l'UE y poursuivra son action via les projets *DEFEND* de renforcement capacitaire au Bénin, au Togo, au Burkina Faso et au Ghana.

Afrique du Nord – Moyen Orient :

- La DCSD continuera à soutenir l'effort interministériel conjoint avec le ministère des Armées et le ministère de l'Intérieur sur zone par un renforcement significatif des moyens consacrés. Cet effort renforcé se traduira par une augmentation du volume de coopérants et de la densité budgétaire de la coopération de la DCSD.
- Une attention particulière sera portée au renforcement de notre coopération sur nos principaux points d'appui (Maroc, Liban, Jordanie), en maintenant un équilibre entre les domaines de la défense et de la sécurité. L'accent sera également mis sur le renforcement de la stabilisation de l'Irak.

Indopacifique :

- Appuyant la stratégie indopacifique du MEAE dans les domaines de la coopération de défense et de sécurité, la DCSD poursuit trois objectifs majeurs : la sécurisation et la mise en valeur de nos espaces ultramarins, l'affirmation de la France comme puissance d'équilibre et la promotion du multilatéralisme. La densification du maillage des coopérants DCSD sur zone est prévue au rythme d'un coopérant par an d'ici à 2030.

Balkans occidentaux :

- Dans la continuité de la stratégie française pour les Balkans d'avril 2019, portée par le président de la République, l'année 2023 poursuivra les actions de la DCSD dans la zone : la finalisation d'un projet emblématique en matière de lutte contre les trafics illicites d'armes à feu de petit calibre (EVOFINDER) d'une part, et la mise en place d'une école régionale de cybercriminalité au Monténégro d'autre part.

INDICATEUR

1.1 – Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense	%	82,8	90	91	94	94	95
Coût unitaire des formations par élève	€	Non déterminé	Non déterminé	4 290	4 750	4 750	4 700
Part de femmes participant aux formations	%	Non déterminé	Non déterminé	2,16	7,4	7,8	8

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 - « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense » = nombre d'objectifs atteints ou en cours d'atteinte / nombre d'objectifs fixés. Il est établi selon la formule : ((valeur en programmation annuelle des actions confiées aux postes - montant des remontées de fonds libres) / valeur en programmation annuelle des actions confiées aux postes).

Sous-indicateur 2 - « Coût unitaire des formations par élève » = Budget dédié à la formation rapporté au nombre d'élèves formés. Ce budget comprend les coûts de formation mais aussi ceux liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et, le cas échéant, à la couverture sociale des stagiaires, que la formation ou le stage ait lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR).

Sous-indicateur 3 - « Part des femmes participant aux formations » = Nombre de femmes participant aux formations rapporté au nombre total de personnes formées, que les formations ou stages aient lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous- indicateur 1 - « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense »

Les actions de la DCSD font l'objet d'une programmation annuelle qui se matérialise notamment par la délégation de crédits aux postes qui auront la tâche d'exécuter cette programmation, au plus près du terrain, selon quatre modalités principales de mise en œuvre qui couvrent la totalité du spectre d'intervention de cette direction : la formation et les stages, les missions d'expertise, l'aide logistique directe et, de façon plus marginale, le fonctionnement.

La programmation initiale et les délégations de crédits qui l'accompagnent constituent le mode d'évaluation retenu des « objectifs fixés ». Les crédits non utilisés par les postes sont le moyen retenu pour évaluer la non-satisfaction des objectifs validés en programmation initiale.

La cible pour 2023 et 2024 est de 94 %, dans un contexte de maintien de la ressource budgétaire à l'identique de 2022. La cible pour 2025 traduit une augmentation prévisionnelle des dépenses par rapport à la période 2023-2024, à l'hypothèse de périmètre budgétaire constant.

Sous-indicateur 2 - « Coût unitaire des formations par élève »

La principale modalité d'action de la DCSD consiste en la formation de stagiaires étrangers dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection civile. Ces formations et stages sont dispensés tant en France (essentiellement au sein des Écoles des ministères des Armées et de l'Intérieur) qu'à l'étranger. A l'étranger, l'essentiel des formations financées par la DCSD est dispensé au sein du réseau des 17 Écoles Nationales à Vocation

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

Régionale. Les formations et stages représentent environ les 2/3 du budget d'intervention de cette direction. Dispensées localement, elles sont d'un coût inférieur à celles suivies en France.

Cet indicateur vise à évaluer le coût unitaire de chaque bénéficiaire d'une formation ou d'un stage. La prévision pour 2023 et 2024 est de 4750 €, cette direction constatant sur l'année 2022 une augmentation générale significative des coûts dans un contexte inflationniste, particulièrement sensible sur la partie transport des stagiaires. La prévision pour 2025 est réalisée sur la base d'un contexte inflationniste stabilisé et d'une maîtrise des coûts internes.

Sous-indicateur 3 - « Part de femmes participant aux formations »

Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la stratégie de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la DCSD a souhaité se doter d'un indicateur permettant de mesurer la part des femmes bénéficiant d'une formation ou d'un stage financée par la DCSD.

L'objectif à atteindre est une hausse progressive de ce taux à partir d'un point bas qui s'explique essentiellement par la faible représentation des femmes au sein des structures de défense, de sécurité intérieure ou de protection civile de nombreux États partenaires.

Les prévisions pour 2023 et 2024 sont respectivement de 7,4 % et 7,8 %, la DCSD ayant constaté une réaction positive des États partenaires à ses incitations à présenter la candidature de femmes au titre des formations financées. La tendance observée devrait se poursuivre en 2025, sur une trajectoire de hausse moins prononcée.

INDICATEUR**1.2 – Veiller à la sécurité des Français à l'étranger**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nb	32 342 294	63 069 166	20 000 000	30 000 000	25 000 000	20 000 000
Ratio personnes localisées / personnes signalées	%	Sans objet	Sans objet	95	95	95	95
Temps moyen d'attente d'un appelant	secondes	195	66	20	60	60	60

Précisions méthodologiques

Source des données : Centre de crise et de soutien (CDCS).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 - Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs'

Sous-indicateur 2 - Ratio localisés/signalés = Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours

Sous-indicateur 3 - Temps moyen d'attente d'un appelant = Nombre de secondes entre l'appel de l'utilisateur et le moment où il peut s'entretenir avec un agent

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 1 - « Nombre de consultations de la rubrique « Conseils aux voyageurs » »**

L'année 2021 est restée caractérisée par une fréquentation record des conseils aux voyageurs, dans un contexte où les usagers ont continué à rechercher des informations actualisées sur les restrictions sanitaires aux déplacements.

Le premier semestre de l'année 2022 se caractérise par un nombre élevé de consultations (22 millions en 6 mois), mais amorce la décrue attendue, la fréquentation étant étroitement corrélée à la pandémie de la Covid-19. Le MEAE, grâce à la qualité du service fourni dont les procédures sont certifiées ISO 9001 et à une communication ciblée, en lien avec le SIG et les autres ministères, a réussi à maintenir un niveau élevé de fréquentation en 2022.

L'estimation pour 2023 et les années suivantes reflète cependant une nouvelle baisse, probable si se confirme la levée des restrictions aux voyages.

Sous-indicateur 2 - « Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours »

Cet indicateur constitue un objectif essentiel de la plupart des cellules de crise, qui consiste à localiser les personnes dont les proches sont sans nouvelles.

En 2022, la survenance de la crise en Ukraine au mois de février a été l'occasion de tester la viabilité de cet indicateur. Les opérations menées par le CDCS ont permis d'évacuer un total de 1 454 Français et ayants-droit depuis le territoire ukrainien. Tous les compatriotes s'étant signalés de différentes manières au CDCS ou à notre ambassade à Kiev ont pu être localisés, pris en charge et/ou rapatriés. Il en résulte un taux de 100 % pour cet indicateur, rapporté à cette crise.

La cible pour 2023 et les années à venir demeure d'approcher le plus possible d'un objectif de 100 %. La valeur retenue de 95 % représente la marge d'erreur toujours possible pour des crises dont la durée peut parfois s'allonger dans le temps, à l'instar de la crise ukrainienne.

Sous-indicateur 3 - « Temps moyen d'attente d'un appelant »

Pour les personnes inquiètes pour leurs proches, le temps d'attente au téléphone est pénible et doit être réduit au plus court. Cet indicateur, introduit lors du PAP 2020, a été évalué sur 2021 et 2022 lors de plusieurs crises ayant nécessité l'ouverture d'une réponse téléphonique :

Crise au Kazakhstan (troubles politiques – Janvier 2022) :

Une cellule de réponse téléphonique réduite a été mobilisée pendant 4 jours, du 6 au 9 janvier. Elle a traité au total 162 appels sur cette période, dont le temps d'attente moyen était de 3 secondes par appel.

Crise en Ukraine (guerre – depuis février 2022) :

Lors de la crise ukrainienne, sur une durée de 8 semaines, le Centre de crise et de soutien a traité au total quelques 5 420 appels avec de grandes fluctuations. Grâce à la mobilisation des agents d'astreinte et à l'appel aux volontaires de la Croix rouge, une gestion fine des effectifs de réponse téléphonique prévoyant notamment des renforts ponctuels a pu contenir le temps d'attente à :

- 26 secondes par appel en moyenne, lors du 1^{er} mois, soit 6 secondes au-dessus de l'objectif ;
- 58 secondes par appel en moyenne, sur les 4 semaines suivantes, soit 38 secondes au-dessus de l'objectif.

Sur l'ensemble de la crise, la moyenne du temps d'attente est de 43 secondes, soit 23 secondes au-dessus de l'objectif. Cet écart entre le résultat obtenu après un mois de crise et l'objectif de 20 secondes par appel est dû à une concordance de plusieurs facteurs :

- changement du message d'accueil du serveur vocal interactif ;
- mobilisation moindre du vivier ;

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

- basculement des agents de la réponse téléphonique vers le pôle communautés protégées au moment de la mise en place des opérations d'évacuation du territoire ukrainien par bus ;
- durée des appels plus longue du fait d'une proportion importante d'appels en provenance de ressortissants ne parlant parfois pas ou mal le français ;
- temps passé à préciser leurs coordonnées et leur localisation ;
- appels chronophages nécessitant un soutien psychologique important, en vue de conseiller et rassurer des appelants stressés par rapport à la situation traumatique qu'ils vivaient en Ukraine.

Le retour d'expérience a incité le CDCS à s'engager dans une réflexion d'amélioration du dispositif, tant du point de vue technique qu'humain, afin de répondre toujours au mieux aux attentes de nos compatriotes. Toutefois, compte tenu des contraintes humaines et techniques pesant sur le dispositif de réponse téléphonique du CDCS, il serait recommandé, par souci de réalisme, de relever la valeur cible à 60 secondes pour les années suivantes.

OBJECTIF mission**2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique****AXE 1 : LES PRINCIPALES NÉGOCIATIONS DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES DES NATIONS UNIES**

Les principales négociations suivies par le MEAE dans les enceintes internationales relevant du système des Nations Unies comprennent la gestion des crises au Conseil de sécurité, les questions relatives au désarmement et au contrôle des armements, à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, les questions relatives à la lutte contre la corruption, le trafic de drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, les questions humanitaires et relatives aux droits de l'Homme, les questions se rapportant à l'environnement et au développement durable, ainsi que les questions budgétaires, financières et de gouvernance. Méritent particulièrement d'être relevées les échéances suivantes en 2023 :

- Sommet de l'avenir, organisé par le secrétaire général des Nations Unies en septembre 2023 dans le cadre de son Programme commun, qui est une feuille de route pour l'adaptation des Nations Unies aux défis contemporains ;
- Santé : poursuite de la négociation d'un accord international sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies dans le cadre de l'OMS ;
- Négociations dans le cadre du Comité international de négociation (CIN) en faveur d'un futur traité international sur les plastiques, dont notamment la deuxième réunion du CIN qui pourrait avoir lieu en avril 2023 en France ;
- Conférences sur le climat : COP 28 aux Émirats Arabes Unis en fin 2023, Conférence des Nations Unies sur l'eau en mars 2023 ;
- Réunions de gouvernances des agences spécialisées des Nations Unies : 43^e Conférence de la FAO à Rome en juin 2023, Assemblée mondiale de la santé, Assemblée de l'OMPI.
- En septembre 2023 aura lieu la semaine de haut-niveau de l'Assemblée générale des Nations unies, qui couvrira l'ensemble du spectre des enjeux multilatéraux et des crises politiques internationales.

AXE 2 : LES PRINCIPALES REFORMES APPORTÉES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ARCHITECTURE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La France, attachée à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, compte parmi les États les plus investis pour améliorer le fonctionnement, la transparence, l'efficacité et l'efficience des organisations internationales. Si elle se traduit par un investissement quotidien et transversal, cette action trouvera particulièrement à s'appliquer en 2023 à l'occasion des échéances suivantes :

- Soutien au multilatéralisme, via, selon l'évolution des discussions avec nos partenaires allemands, l'Alliance pour le multilatéralisme, qui vise à moderniser les institutions internationales existantes pour les rendre plus efficaces et à les aider à produire des résultats tangibles pour les citoyens ;
- Renforcement de l'architecture multilatérale de santé : suite à la pandémie de Covid-19, l'OMS a lancé, sous l'impulsion notamment de la France et de l'Union Européenne, deux négociations majeures pour renforcer la préparation et la réponse aux pandémies : (i) la révision du Règlement sanitaire international, qui est la pierre angulaire du système de sécurité sanitaire international ; (ii) un nouvel accord international sur les pandémies, qui viendra compléter le Règlement sanitaire international. Ces deux négociations réuniront à de nombreuses reprises les États membres de l'OMS en 2023, pour aboutir, en théorie, à une adoption des deux textes par l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2024.

AXE 3 : CONSTRUIRE L'EUROPE

L'Union européenne (UE) constitue notre premier cercle d'influence et une priorité pour le MEAE dont l'action porte tant sur les institutions que sur les politiques internes et les relations extérieures de l'Union. Le MEAE assure le suivi de ces sujets et apporte sa contribution dans le cadre de la coordination interministérielle conduite par le SGAE ou par lui-même selon les sujets.

Faits saillants 2023 :

L'année 2023 sera une année de suivi et de mise en œuvre des dossiers et initiatives lancés sous Présidence française du Conseil de l'Union européenne (1^{er} semestre 2022), dans le cadre de notre trio de Présidences (France, République tchèque et Suède). Cette continuité s'impose d'autant plus que la guerre en Ukraine nous oblige à renforcer notre autonomie stratégique, notre souveraineté européenne et notre solidarité dans de nombreux domaines :

- Soutien à l'Ukraine : soutien en matière militaire, sanctions contre la Russie, lutte contre l'impunité, renforcement des voies de solidarité (pour sortir les céréales d'Ukraine), reconstruction de l'Ukraine (si les conditions le permettent) ;
- Accompagnement de la transition verte : soutien à la conclusion des trilogues sur les textes du Paquet « Fit for 55 » de 2021, réduction de la dépendance énergétique à la Russie notamment par le renforcement de l'autonomie énergétique européenne, développement des énergies renouvelables ;
- Accompagnement de la transition numérique : mise en œuvre des règlements DSA (*Digital Services Act*) et DMA (*Digital Markets Act*), suivi des discussions sur l'intelligence artificielle et la gestion des données ;
- Consolidation de l'autonomie stratégique de l'UE et de la puissance normative européenne : mise en œuvre de la Boussole stratégique adoptée sous PFUE, négociation du *European Chips Act* (pour développer une offre européenne en matière de semi-conducteurs), négociation de la directive sur le devoir de vigilance, poursuite de la négociation des accords commerciaux (Mexique, Chili et éventuellement MERCOSUR) avec le souci d'assurer la diversification de nos partenaires commerciaux dans le respect des normes européennes, notamment environnementales, mobilisation des nouveaux outils de développement de l'UE (NDICI) au profit de nos politiques de partenariats stratégiques, avec l'Afrique et l'Indopacifique ;
- Parachever la négociation du pacte asile-migrations qui repose sur un juste équilibre entre la solidarité et la responsabilité entre les États membres.

Volet bilatéral :

Les principales échéances en 2023 seront l'organisation de sommets avec l'Allemagne (60^e anniversaire du traité de l'Élysée, à commémorer en France ; CMFA en Allemagne), l'Italie (en France), l'Espagne (en Espagne, avec possible signature d'un nouveau traité bilatéral), le Royaume-Uni (sous réserve des conditions politiques), ainsi que deux réunions MED9 (sommet + réunion des ministres / secrétaires d'État chargés des affaires européennes), un séminaire intergouvernemental avec les Pays-Bas, une Commission intergouvernementale avec le Luxembourg, une réunion en format Val-Duchesse avec la Belgique.

Deux visites d'État du Président de la République sont prévues aux Pays-Bas et en Suède (qui exerce la présidence du Conseil de l'UE au 1^{er} semestre 2023).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

Plusieurs plans d'action bilatéraux continueront d'être mis en œuvre (Croatie, Irlande, Slovénie et Slovaquie, renouvelé fin 2022) et ceux avec la République tchèque, la Lettonie, devront être renouvelés.

Des élections auront lieu notamment au Luxembourg (législatives), en Autriche (présidentielles), en Suisse (fédérales), en Finlande (législatives), au Danemark (générales) en République tchèque (présidentielles), en Pologne (législatives), en Estonie (législatives), à Chypre (présidentielles), en Turquie (présidentielles et législatives), en Grèce (législatives).

Coopération frontalière :

Les dialogues transfrontaliers se poursuivront avec plusieurs pays, notamment l'Allemagne, la Suisse, le Luxembourg, l'Italie. Il s'agit aussi d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur en traitant les problèmes qui surgissent aux frontières internes de l'UE, lorsque deux législations différentes doivent être articulées, soit pour préserver les flux, soit pour construire des services partagées, afin de garantir aux citoyens des régions frontalières les mêmes perspectives de développement que sur le reste des territoires nationaux (réalisation homogène des objectifs de développement durable).

INDICATEUR mission

2.1 – Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	27	33	8	8	8	8
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5,9	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » : Nombre de mandats d'OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement / Nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution (à la hausse ou à la baisse) du mandat d'une OMP au cours d'une année civile est appréciée suivant l'évolution du nombre de personnels effectivement déployés au 31 décembre de l'année en cause par rapport au 31 décembre de l'année précédente.

Sous-indicateur 2 « Effectifs totaux des administrateurs français au sein de Secrétariat des Nations Unies à New-York et comparaison avec autres effectifs » : Comptabilisation des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs de l'ensemble des États-membres.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 - « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »

La cible 2023 est tributaire de l'évolution de la situation internationale. Un renforcement des besoins opérationnels, et donc humains et financiers, de certaines OMP est anticipé (MINUSMA et MINUSCA, MINUSS), tandis qu'une baisse potentielle des effectifs de la MONUSCO pourrait intervenir.

Sous-indicateur 2 - « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »

En volume total de nationaux au sein des effectifs du Secrétariat des Nations Unies, les États-Unis restent toujours loin devant, et pour la troisième année consécutive, la Chine devance la France sur le nombre de fonctionnaires, mettant

en lumière sa poussée agressive en matière d'influence au sein du système multilatéral. La France doit, par ailleurs, faire face à la pression des pays émergents et sous-représentés, qui se traduit par une cible revue à la baisse. Elle consolide malgré tout sa troisième place et continue de garder de la distance avec les autres États les mieux placés, notamment le Royaume-Uni, le Canada et la Russie. Sur le plan des administrateurs, la France passe à la 3^{ème} place après les États Unis et pour la première année, derrière les Chinois, mais devant les Britanniques, et les Canadiens. Elle peut néanmoins se prévaloir de 10 postes de direction (D1/D2) actuellement occupés par des Français, dont 4 le sont par des femmes.

INDICATEUR

2.2 – Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes	Nb	344	145	140	150	150	150
Dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux	Nb	748	1000	900	1000	1000	1000
Dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers	Nb	Non déterminé	Non déterminé	20	20	20	20

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction de l'Union européenne (DUE)

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 - Nombre de dossiers (notes, correspondances, dossiers, etc) préparés dans le cadre des échéances européennes.

Sous-indicateur 2 - Nombre de dossiers (notes, correspondances, dossiers, etc) préparés dans le cadre des échanges bilatéraux.

Sous-indicateur 3 - Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers. Pour ce nouveau sous-indicateur est comptabilisé comme un dossier toute note d'analyse et de proposition rédigée principalement par l'Ambassadeur pour la coopération frontalière.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 - « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes »

L'atténuation de la crise sanitaire et le développement de l'activité européenne et des crises (notamment la guerre en Ukraine) se traduisent par une augmentation du nombre de réunions européennes auxquelles participent nos autorités, indépendamment du contexte spécifique de la présidence française du Conseil de l'UE au premier semestre 2022.

Sous-indicateur 2 - « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux »

L'importance croissante des questions européennes, les crises (notamment la guerre en Ukraine), le retour à la normale du contexte sanitaire, entraînent un accroissement des échanges bilatéraux (relation franco-allemande, nouveaux traités avec l'Italie et l'Espagne, plans d'action) et des visites.

Sous-indicateur 3 - « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers »

L'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières préside la délégation française dans 7 commissions intergouvernementales : France-Italie (CIG du Tunnel du Mont-Blanc ; CIG du Tunnel routier du Fréjus), France-Espagne (CIG du Tunnel routier du Somport, CIG des Pyrénées), France-Allemagne-Luxembourg (CIG de la commission de la Moselle internationale), France-Allemagne-Suisse (CIG du Rhin Supérieur), France-Suisse (dialogue frontalier franco-suisse). Il représente également le MEAE dans d'autres commissions (notamment : CIG pour l'amélioration des liaisons franco-italiennes dans les Alpes du Sud, Comité de Coopération Transfrontalière du traité d'Aix-La-Chapelle).

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

L'Ambassadeur pour la coopération frontalière participe également à des conférences et groupes de travail extérieurs, à l'invitation de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, d'universités, etc.

Dans le cadre de ces différentes enceintes de travail, couvrant une activité très diversifiée (analyses juridiques, rédaction de textes, dossiers interministériels, coopérations avec les parlementaires), le nombre de dossiers traités par l'ambassadeur chaque année est estimé à 20.

INDICATEUR

2.3 – Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux	%	4,31	3,98	3,95	3,51	3,51	3,51

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux » : % par rapport à l'ensemble des contributions obligatoires versées

JUSTIFICATION DES CIBLES

Sous-indicateur 1 - « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux »

La baisse de la cible en 2023 par rapport à la prévision du PAP 2022 est principalement imputable à l'augmentation sensible de l'assiette des contributions internationales. En effet, une dotation de 67,8 M€ a été inscrite en 2023 au titre de la quote-part du ministère au financement de la Facilité européenne pour la paix.

OBJECTIF

3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

La recherche de performance au MEAE s'inscrit dans un double contexte de complexification des enjeux internationaux et de rationalisation des coûts. L'efficacité de l'outil diplomatique et des fonctions de soutien conditionne la qualité du pilotage de l'action de l'État à l'étranger. Dans cette optique, la direction générale de l'administration et de la modernisation (DGAM) assure l'optimisation des politiques en matière de ressources humaines, de numérique, d'immobilier ou encore d'achat.

Le troisième objectif présente trois indicateurs interministériels qui témoignent de l'engagement du MEAE à poursuivre l'optimisation du réseau diplomatique et consulaire, afin de mieux accomplir les missions qui lui sont confiées.

Les spécificités du ministère, notamment sa forte présence à l'étranger, rendent parfois difficile la démarche de comparaison entre les ministères. Malgré cela, le MEAE confirme sa volonté de généraliser la démarche de performance en faveur de laquelle il s'est clairement engagé en développant des outils de suivi en interne.

INDICATEUR transversal ***3.1 – Efficience de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m ² /poste de travail	14,4	14,6	13,9	14,9	14,9	14,9
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m ²	10,23	11,49	8,66	10,41	10,41	10,41
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m ²	11,56	22,58	29,23	35,67	39,40	42,40

Précisions méthodologiques**Source des données :** Direction de l'immobilier et de la logistique, Direction des ressources humaines, Direction des affaires financières.**Mode de calcul :**

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle conformément à la circulaire 2PERF-19-3083. En ce qui concerne le ratio SUN / poste de travail, la SUN totale de 98 527 m² se décompose en 41 269 m² pour l'administration centrale et 57 258 m² pour les postes à l'étranger, calculés selon la méthode suivante :

- la part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale et à la restauration ;
- la part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail des programmes du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE a la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 126 257 m² pour la France et 1 574 171 m² pour l'étranger (données CHORUS RE-FX).

JUSTIFICATION DES CIBLES**Sous-indicateur 1 - « Ratio SUN / Poste de travail »**

Les cibles 2023 à 2025 se basent sur une SUN en légère hausse par rapport à la cible 2022 suite à des opérations de fiabilisation menées à l'étranger. Par ailleurs, les effectifs travaillant sur les différents sites de l'échantillon à l'étranger sont un peu moins nombreux. Il en résulte une légère dégradation du ratio qui s'établit à 14,95 m²/PDT. Cependant, la SUN devrait commencer à diminuer à horizon 2026 grâce au projet d'extension/réhabilitation de l'aile des archives au Quai d'Orsay qui permettra le regroupement de services et la rationalisation des espaces. Il faut, toutefois, noter que de nombreux postes diplomatiques et consulaires sont implantés dans des bâtiments historiques, ne permettant pas une rationalisation optimale des surfaces.

Sous-indicateur 2 - « Ratio entretien courant / SUB »

Ce ratio prend en compte les budgets alloués pour les travaux d'entretien et de maintenance courants sur les sites en France (7,1 M€) et dans l'ensemble des postes à l'étranger (10,6 M€).

Cette activité concerne les petits travaux liés à des rénovations (sols, peintures, sanitaires, bureaux, toitures), les travaux d'efficacité énergétique ainsi que les travaux urgents indispensables au fonctionnement des services (électricité, plomberie, etc.). Elle constitue une priorité afin d'éviter d'avoir recours par la suite à des opérations de rénovation plus lourdes et plus onéreuses pour le budget de l'État.

En administration centrale, une part significative des crédits est affectée au marché multitechnique et multiservices des sites franciliens dont le renouvellement a eu lieu en 2020.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Objectifs et indicateurs de performance

Au cours du triennal, les crédits disponibles seront en augmentation par rapport à ceux de 2022 et permettront d'atteindre un ratio de 10,41 €/m² proche de celui réalisé en 2021 à 11,49 €/m².

Sous-indicateur 3 - « Ratio entretien lourd / SUB »

Jusqu'en 2020, les travaux d'entretien lourd du parc immobilier du MEAE étaient financés très majoritairement à partir des crédits du compte d'affectation spéciale 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » dont le financement est assuré par les produits de cession d'actifs immobiliers.

Dans le cadre d'un rééquilibrage budgétaire, l'activité d'entretien lourd à l'étranger a vu sa dotation sur le P105 augmentée sensiblement pour atteindre 50,1 M€ en CP en 2023 avec une cible à 60 M€ à l'issue du triennal en 2025. Ce rééquilibrage au profit du P105 a permis de multiplier, d'une part les opérations structurantes pluriannuelles qui répondent à l'objectif prioritaire d'amélioration de l'outil diplomatique et d'autre part, de mener des actions transversales de connaissances des emprises ainsi que de contrôle de conformité et de réglementation.

En France, l'enveloppe d'entretien lourd d'un montant de 12 M€ permettra d'engager des travaux importants sur les sites nantais (extension du centre des archives diplomatiques nationales), sur le domaine de la Celle-Saint-Cloud où de nombreux désordres ont été identifiés tout en continuant les opérations de mise à niveau au Quai d'Orsay (ascenseurs, mise en sécurité incendie, accueil des personnes à mobilité réduite, etc.).

Globalement, le ratio entretien lourd/SUB continuera d'augmenter au cours du triennal avec une cible qui passera de 35,67 €/m² SUB en 2023 à 42,40 €/m² SUB en 2025 proche du ratio de la direction de l'immobilier de l'État sur les dépenses immobilisées de gros entretien-renouvellement consacrées au parc immobilier de l'État.

INDICATEUR transversal ***3.2 – Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement**

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Projets SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	13,1	40,3	38,3	87	Non applicable	Non applicable
Projets SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	26,9	49,4	49,4	113,3	Non applicable	Non applicable
Projets immobiliers : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	1,8	4,6	1,3	1,3	1,3	1,3
Projets immobiliers : Taux d'écart calendaire agrégé	%	0	0	0	0	0	0

Précisions méthodologiques**Source des données :** Direction du numérique, Direction des immeubles et de la logistique,**Mode de calcul :**

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle définie par la circulaire 2PERF-19-3083.

En ce qui concerne les projets informatiques, les coûts et durées pris en compte sont ceux issus des études Maréva 2 (Méthode d'analyse de la valeur des projets SI proposée aux ministères par la Direction interministérielle du numérique (DINUM)).

En ce qui concerne les projets immobiliers, la date d'initialisation d'un projet (c'est-à-dire l'acte déclencheur du calcul des indicateurs sur l'opération, et la date à laquelle sont évalués le délai et le coût initial d'une opération) est la date de finalisation des études de programmation. Ce choix de date d'initialisation n'est pas neutre en termes de délais pour une opération immobilière dans la mesure où il peut exister, entre la finalisation de la programmation et le lancement des études de conception, des délais de validation (essentiellement budgétaires et politiques). Seuls les projets dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont considérés.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Grands projets SIC

En 2022, l'application CROCUS de gestion budgétaire et comptable a été déployée dans l'ensemble des postes à l'étranger. Le logiciel est donc passé de l'état projet à celui de maintien en condition opérationnelle et a été sorti des projets du TOP 50. En 2023, seul le projet SAPHIR continue à faire partie des grands projets d'investissement informatiques du MEAE.

Le fait de réduire en 2023 la liste des projets à l'application SAPHIR entraîne une forte augmentation des taux d'écart budgétaire et calendaire, respectivement +87 % et +113.3 %. Le projet a, en effet, connu des retards plus importants que CROCUS en raison de difficultés liées à la crise du Covid-19 et à des changements d'équipe ayant pour conséquence une « fuite des connaissances ».

La mise en production de l'application SAPHIR initialement prévue en 2022 est repoussée à 2023. En conséquence, les cibles des taux d'écart budgétaire et calendaire pour les années 2024 et 2025 sont renseignées à « Non applicable » puisque aucun projet du TOP 50 ne devrait être en cours de développement au MEAE après 2023.

Grands projets immobiliers

Pays	Projets	Initialisation	Coût initial (en M€)	Coût révisé (en M€)	Durée initiale (année)	Durée révisée (année)
Italie	Restauration des façades du Palais Farnèse à Rome	2018	7,4	7,7	5	5
Inde	Réfection de l'enveloppe du campus diplomatique à New-Delhi	2020	9,5	9,5	4	4

Suite à l'achèvement en 2022 du chantier de la nouvelle ambassade de France en Libye, il ne reste plus que deux projets immobiliers d'un montant supérieur à 5 M€ financés sur le programme 105.

Les travaux de restauration des façades du palais Farnèse à Rome se poursuivent selon le calendrier initial avec des travaux lancés en 2021 qui devraient s'achever en 2025 dans le respect des coûts.

A New Dehli, la réfection de l'enveloppe du campus diplomatique est en phase d'étude de maîtrise d'œuvre avec à ce stade un calendrier prévisionnel de 4 ans pour un montant de 9,5 M€.

INDICATEUR transversal ***3.3 – Efficience de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficience de la fonction achat"

	Unité	2020	2021	2022 (Cible PAP 2022)	2023 (Cible)	2024 (Cible)	2025 (Cible)
Gains relatifs aux actions d'achat	M€	2,7	1	2,1	1	1	1

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction des affaires financières

Mode de calcul :

Gains relatifs aux actions d'achats sur les marchés ministériels = montants de référence sur la durée des marchés – nouveaux montants estimés sur la durée des marchés. Gains ramenés sur une base annuelle.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La baisse des gains relatifs aux actions d'achat constatée depuis 2021 devrait se poursuivre au cours des prochaines années pour les raisons suivantes :

- Le portefeuille ministériel est constitué à plus de 80 % de marchés à renouveler avec une capacité à dégager des économies achat qui s'amenuisent au fur et à mesure des renouvellements ;
- L'augmentation du recours à des supports interministériels est également un facteur limitant dans la mesure où le ministère ne peut valoriser les économies achats que pour les procédures qu'il porte.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2022 ET 2023

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Coordination de l'action diplomatique	73 202 674 78 390 262	20 526 818 23 827 987	0 0	4 341 517 4 527 517	98 071 009 106 745 766	2 500 110 000
02 – Action européenne	11 693 199 12 521 850	15 000 15 000	0 0	132 130 965 122 280 246	143 839 164 134 817 096	0 0
04 – Contributions internationales	0 0	0 0	0 0	652 207 085 707 469 304	652 207 085 707 469 304	0 0
05 – Coopération de sécurité et de défense	73 748 282 78 974 535	3 951 832 4 091 832	0 0	32 345 813 32 345 813	110 045 927 115 412 180	5 435 000 0
06 – Soutien	135 708 152 145 325 259	104 914 222 110 200 225	16 499 530 15 799 530	0 0	257 121 904 271 325 014	370 000 410 000
07 – Réseau diplomatique	429 091 620 459 499 667	194 712 723 203 571 065	65 891 487 85 929 323	0 0	689 695 830 749 000 055	2 900 000 4 600 000
Totaux	723 443 927 774 711 573	324 120 595 341 706 109	82 391 017 101 728 853	821 025 380 866 622 880	1 950 980 919 2 084 769 415	8 707 500 5 120 000

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action LFI 2022 PLF 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Coordination de l'action diplomatique	73 202 674 78 390 262	20 526 818 23 827 987	0 0	4 341 517 4 527 517	98 071 009 106 745 766	2 500 110 000
02 – Action européenne	11 693 199 12 521 850	15 000 15 000	0 0	132 130 965 122 280 246	143 839 164 134 817 096	0 0
04 – Contributions internationales	0 0	0 0	0 0	652 207 085 707 469 304	652 207 085 707 469 304	0 0
05 – Coopération de sécurité et de défense	73 748 282 78 974 535	3 951 832 4 091 832	0 0	32 345 813 32 345 813	110 045 927 115 412 180	5 435 000 0
06 – Soutien	135 708 152 145 325 259	111 615 993 117 685 770	12 787 732 15 240 000	0 0	260 111 877 278 251 029	370 000 410 000
07 – Réseau diplomatique	429 091 620 459 499 667	194 512 723 203 371 065	65 891 487 77 391 487	0 0	689 495 830 740 262 219	2 900 000 4 600 000
Totaux	723 443 927 774 711 573	330 622 366 348 991 654	78 679 219 92 631 487	821 025 380 866 622 880	1 953 770 892 2 082 957 594	8 707 500 5 120 000

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2022, 2023, 2024 ET 2025

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023 Prévision indicative 2024 Prévision indicative 2025			
2 - Dépenses de personnel	723 443 927 774 711 573 771 468 384 774 510 991		723 443 927 774 711 573 771 468 384 774 510 991	
3 - Dépenses de fonctionnement	324 120 595 341 706 109 329 835 500 332 018 421	1 372 500 2 520 000 2 505 000 2 430 000	330 622 366 348 991 654 338 151 045 335 333 965	1 372 500 2 520 000 2 505 000 2 430 000
5 - Dépenses d'investissement	82 391 017 101 728 853 96 436 142 122 204 432	1 900 000 2 600 000 2 600 000 2 600 000	78 679 219 92 631 487 101 968 306 107 866 597	1 900 000 2 600 000 2 600 000 2 600 000
6 - Dépenses d'intervention	821 025 380 866 622 880 892 635 012 880 135 011	5 435 000	821 025 380 866 622 880 892 635 012 880 135 011	5 435 000
Totaux	1 950 980 919 2 084 769 415 2 090 375 038 2 108 868 855	8 707 500 5 120 000 5 105 000 5 030 000	1 953 770 892 2 082 957 594 2 104 222 747 2 097 846 564	8 707 500 5 120 000 5 105 000 5 030 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2022 ET 2023

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
2 – Dépenses de personnel	723 443 927 774 711 573		723 443 927 774 711 573	
21 – Rémunérations d'activité	555 594 706 594 967 534		555 594 706 594 967 534	
22 – Cotisations et contributions sociales	163 635 787 175 232 016		163 635 787 175 232 016	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	4 213 434 4 512 023		4 213 434 4 512 023	
3 – Dépenses de fonctionnement	324 120 595 341 706 109	1 372 500 2 520 000	330 622 366 348 991 654	1 372 500 2 520 000
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	324 120 595 341 706 109	1 372 500 2 520 000	330 622 366 348 991 654	1 372 500 2 520 000
5 – Dépenses d'investissement	82 391 017 101 728 853	1 900 000 2 600 000	78 679 219 92 631 487	1 900 000 2 600 000

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2022 PLF 2023			
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	82 391 017 101 728 853	1 900 000 2 600 000	78 679 219 92 631 487	1 900 000 2 600 000
6 – Dépenses d'intervention	821 025 380 866 622 880	5 435 000	821 025 380 866 622 880	5 435 000
61 – Transferts aux ménages	738 195 380 4 527 517	5 435 000	738 195 380 4 527 517	5 435 000
64 – Transferts aux autres collectivités	82 830 000 862 095 363		82 830 000 862 095 363	
Totaux	1 950 980 919 2 084 769 415	8 707 500 5 120 000	1 953 770 892 2 082 957 594	8 707 500 5 120 000

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Coordination de l'action diplomatique	78 390 262	28 355 504	106 745 766	78 390 262	28 355 504	106 745 766
02 – Action européenne	12 521 850	122 295 246	134 817 096	12 521 850	122 295 246	134 817 096
04 – Contributions internationales	0	707 469 304	707 469 304	0	707 469 304	707 469 304
05 – Coopération de sécurité et de défense	78 974 535	36 437 645	115 412 180	78 974 535	36 437 645	115 412 180
06 – Soutien	145 325 259	125 999 755	271 325 014	145 325 259	132 925 770	278 251 029
07 – Réseau diplomatique	459 499 667	289 500 388	749 000 055	459 499 667	280 762 552	740 262 219
Total	774 711 573	1 310 057 842	2 084 769 415	774 711 573	1 308 246 021	2 082 957 594

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+140 000	+140 000	+140 000	+140 000
Transfert interne de crédits de la DGA/ DAF/MPE vers DCSD	105 ►				+140 000	+140 000	+140 000	+140 000
Transferts sortants					-140 000	-140 000	-140 000	-140 000
Transfert interne de crédits de la DGA/ DAF/MPE vers DCSD	► 105				-140 000	-140 000	-140 000	-140 000

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2022	Effet des mesures de périmètre pour 2023	Effet des mesures de transfert pour 2023	Effet des corrections techniques pour 2023	Impact des schémas d'emplois pour 2023	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2022 sur 2023</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2023 sur 2023</i>	Plafond demandé pour 2023
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1101 - Titulaires et CDI en administration centrale	2 244,00	0,00	0,00	+5,02	+18,65	+1,00	+17,65	2 267,67
1102 - Titulaires et CDI dans le réseau	1 506,00	0,00	0,00	+0,01	+28,99	-4,00	+32,99	1 535,00
1103 - CDD et volontaires internationaux	582,00	0,00	0,00	0,00	-2,10	+3,00	-5,10	579,90
1104 - Militaires	640,00	0,00	0,00	0,00	+3,23	0,00	+3,23	643,23
1105 - Agents de droit local	3 097,00	0,00	0,00	0,00	-1,80	0,00	-1,80	3 095,20
Total	8 069,00	0,00	0,00	+5,03	+46,97	0,00	+46,97	8 121,00

REMARQUES LIMINAIRES CONCERNANT L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES DE LA MISSION « ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT » ET LE PROGRAMME 209 « SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT » DE LA MISSION AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Le plafond d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'élève à 13 634 ETPT, son évolution est due :

- à l'impact estimé à 57 ETPT du schéma d'emplois prévu pour 2023 de +100 ETP ;
- au renforcement des équipes des délégués à l'encadrement supérieur (DES) dans les ministères pour un schéma d'emplois de +6 ETP valorisé à hauteur de +6 ETPT en 2023 pour le MEAE ;
- à l'allocation de moyens humains temporaires supplémentaire dans le cadre de la préparation des Jeux olympiques organisés en France en 2024 : +5 ETPT.

Le plafond d'autorisation d'emplois connaîtra donc en 2023 une hausse de 52 ETPT sur le P105, de 11 ETPT sur le P151, de 1 ETPT sur le P185 et de 4 ETPT sur le P209.

Ces effectifs supplémentaires permettront de soutenir les priorités politiques suivantes :

- le renforcement de la présence française dans l'Indopacifique ainsi que de la capacité d'analyse politique dans nos directions et nos postes les plus exposés ;
- la sécurisation de nos emprises diplomatiques ;
- la cyber sécurité et la lutte contre les manipulations de l'information ;
- l'appui aux services consulaires, notamment au travers d'un centre de soutien spécialisé ;
- la consolidation de la tutelle sur les opérateurs du ministère ;
- la poursuite de l'effort en faveur des secrétariats généraux d'ambassade les plus sollicités.

La ventilation entre les différentes priorités identifiées et, au sein de celles-ci, entre les directions et les différents postes sera fixée à l'issue de la programmation des effectifs pour 2023. La répartition par programme et catégorie est donc à ce stade indicative et pourra être ajustée, dans le strict respect du plafond d'emplois, en fonction des résultats de l'exercice de programmation des effectifs pour 2023.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	598,00	134,00	7,59	629,00	115,00	7,52	+31,00
Titulaires et CDI dans le réseau	281,99	0,00	8,27	331,99	0,00	7,79	+50,00
CDD et volontaires internationaux	360,00	0,00	7,55	360,00	0,00	7,72	0,00
Militaires	194,00	0,00	7,40	194,00	0,00	7,20	0,00
Agents de droit local	216,00	0,00	7,40	216,00	0,00	7,50	0,00
Total	1 649,99	134,00		1 730,99	115,00		+81,00

HYPOTHÈSES DE SORTIES

Les sorties par départs définitifs (dont les départs à la retraite) ne concernent que les titulaires et CDI en administration centrale et dans le réseau à l'étranger (catégories G1 et G2). À l'échelle des corps et du plafond d'emplois ministériel, la prévision pour 2023 est de 201 départs à la retraite. Les titulaires partent le plus souvent en retraite à l'issue d'une dernière mission en administration centrale, donc à partir de la catégorie G1.

Les autres catégories d'agents, recrutés pour des missions limitées dans le temps, connaissent une rotation beaucoup plus rapide : de l'ordre de 37 % par an pour les agents contractuels de droit français (catégorie G3) et de 30 % pour les militaires hors budget (catégorie G4), au titre essentiellement des fins de contrat ou d'affectation. La rotation est d'environ 15 % pour les personnels de droit local (catégorie G5), dans 50 % des cas au titre des démissions.

HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Au niveau ministériel, le remplacement des partants est assuré dans la limite des évolutions du plafond d'emplois présentées ci-dessus. Les entrées d'agents titulaires se font presque exclusivement sur des postes d'administration centrale (première affectation des lauréats de concours avant un départ à l'étranger).

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	LFI 2022	PLF 2023	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2023	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2023	dont impact du schéma d'emplois 2023 sur 2023
Administration centrale	2 244,00	2 267,00	0,00	0,00	5,02	+18,65	+1,00	+17,65
Services à l'étranger	4 603,00	4 632,00	0,00	0,00	0,01	+30,42	-4,00	+34,42
Autres	1 222,00	1 222,00	0,00	0,00	0,00	-2,10	+3,00	-5,10
Total	8 069,00	8 121,00	0,00	0,00	5,03	+46,97	0,00	+46,97

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2023
Administration centrale	+31,00	2 176,00

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2023
Services à l'étranger	+50,00	4 662,00
Autres	0,00	1 438,00
Total	+81,00	8 276,00

N.B. : les personnels relevant des catégories LOLF G3 « CDD et volontaires internationaux » et G4 « militaires » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Coordination de l'action diplomatique	842,00
02 – Action européenne	105,00
04 – Contributions internationales	0,00
05 – Coopération de sécurité et de défense	366,00
06 – Soutien	1 533,00
07 – Réseau diplomatique	5 275,00
Total	8 121,00

Les 8 121 ETPT du programme 105 rassemblent les personnels servant dans les directions et services suivants :

Action 1 : COORDINATION DE L'ACTION DIPLOMATIQUE

- État-major du ministère (cabinets du ministre, du ministre délégué et des secrétaires d'État ; secrétariat général) ;
- Inspection générale, conseillers diplomatiques du Gouvernement, centre d'analyse, de prévision et de stratégie, centre de crise ;
- Direction générale des affaires politiques et de sécurité (hors direction de la coopération de sécurité et de défense), dont dépendent notamment les directions géographiques, la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie ainsi que celle des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement ;
- Direction des affaires juridiques.

Action 2 : ACTION EUROPÉENNE

- Direction de l'Union européenne ;
- Institutions de l'Union européenne (UE), principalement le secrétariat général du Conseil et la Commission, pour les experts nationaux détachés (END) rémunérés par le ministère ;
- Ministères des affaires étrangères d'autres pays de l'UE, pour les quelques diplomates d'échange français.

Action 5 : COOPÉRATION DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

- Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), y compris son réseau à l'étranger (expatriés et personnels de droit local).

Action 6 : SOUTIEN

- Direction générale de l'administration et de la modernisation et ses directions et services : ressources humaines, affaires financières, immeubles et logistique, sécurité diplomatique et haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité, achats, affaires juridiques internes, centre de service des ressources humaines ;

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

- Directions dont l'action soutient et prolonge l'action diplomatique : protocole, direction des archives, direction de la communication et de la presse ;
- Direction du numérique.

Action 7 : RÉSEAU DIPLOMATIQUE

- Ambassades bilatérales et représentations permanentes (y compris les personnels assurant le soutien des autres programmes du MEAE et des autres administrations présentes à l'étranger).

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2022-2023	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
69,00	0,97	0,00

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2022	PLF 2023
Rémunération d'activité	555 594 706	594 967 534
Cotisations et contributions sociales	163 635 787	175 232 016
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	122 178 335	128 211 525
– Civils (y.c. ATI)	91 580 400	95 050 321
– Militaires	30 597 935	33 161 204
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	41 457 452	47 020 491
Prestations sociales et allocations diverses	4 213 434	4 512 023
Total en titre 2	723 443 927	774 711 573
Total en titre 2 hors CAS Pensions	601 265 592	646 500 048
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » est de 95,05 M€ au titre des personnels civils (taux de cotisation de 74,6 %) et de 33,16 M€ au titre des personnels militaires (taux de cotisation de 126,07 %).

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à 6,7 M€ pour l'ensemble des programmes du MEAE pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires de 220. Le montant prévu sur le programme 105 est de 1,8 M€ pour un nombre prévisionnel de 60 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2022 retraitée	605,64
Prévision Exécution 2022 hors CAS Pensions	607,25
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022–2023	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,61
– GIPA	-0,08
– Indemnisation des jours de CET	-1,53
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	0,00
Impact du schéma d'emplois	5,81
EAP schéma d'emplois 2022	0,00
Schéma d'emplois 2023	5,81

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Mesures catégorielles	5,56
Mesures générales	4,92
Rebasage de la GIPA	0,08
Variation du point de la fonction publique	4,85
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	1,33
GVT positif	4,76
GVT négatif	-3,42
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	1,67
Indemnisation des jours de CET	1,67
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	21,57
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,33
Autres	21,90
Total	646,50

Le socle de prévision d'exécution 2022 hors compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » du programme 105 s'élève à 607,2 M€ et tient compte du débasage de dépenses au profil atypique d'un montant de -1,6 M€, dont la garantie individuelle du pouvoir d'achat (-0,08 M€) et l'indemnisation des jours compte épargne-temps (-1,5 M€).

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,08 M€ au bénéfice de 75 agents.

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) solde est évalué à 1,3 M€. Il se décompose entre le GVT positif (effet de carrière) évalué à 4,7 M€ (soit 0,8 % de la masse salariale du programme hors CAS « Pensions ») et le GVT négatif (effet de noria) valorisé à hauteur de -3,4 M€ (-0,5 % de la masse salariale hors CAS Pensions).

À la suite de la parution du décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation et du décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État, un montant de 4,90 M€ HCAS a été évalué sur le programme 105 afin de tenir compte du dégel du point fonction publique et correspondant à l'extension en année pleine de cette mesure mise en application à compter du 1^{er} juillet 2022.

Les autres variations des dépenses de personnel s'élèvent à 21,6 M€. Elles comprennent principalement les crédits nécessaires à la couverture de l'extension en année pleine de l'effet change prix sur les indemnités de résidence à l'étranger (connu en juillet 2022) ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2023 sur les rémunérations des ADL et sur les indemnités de résidence à l'étranger.

Les autres variations comprennent également les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 à hauteur de -0,33 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	55 436	56 097	56 758	30 428	30 743	31 043
Titulaires et CDI dans le réseau	138 235	139 732	141 229	31 611	31 931	32 250
CDD et volontaires internationaux	69 908	71 594	73 280	34 878	35 367	35 866

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Militaires	127 998	128 028	129 058	35 734	35 820	35 728
Agents de droit local	25 191	25 446	25 700	20 859	21 070	21 281

L'évolution des coûts moyens des G1-G2 résulte principalement de la variation du point d'indice prévue par le décret n° 2022-994 précité.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2023	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						573 808	573 808
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE	627	G1/G2	Tous	01-2023	12	25 229	25 229
Fluidification du déroulement des carrières	752	G1/G2	Tous	01-2023	12	472 175	472 175
Revalorisation des catégories B	98	G1/G2	B	01-2023	12	76 404	76 404
Mesures indemnitaires						4 983 334	4 983 334
2ème tranche du plan de convergence de rémunération des CDD en administration centrale et à l'étranger	410	G3	Tous	01-2023	12	632 000	632 000
Autres mesures (dont révision de la cartographie)	50	G1/G3	Tous	01-2023	12	151 070	151 070
Effet extension année pleine		Toutes	Tous	01-2023	12	2 124 244	2 124 244
Mesures en faveur des ADL	3 034	G5	ADL	01-2023	12	1 580 000	1 580 000
Revalorisation CDD de la filière SIC et des filières spécialisées	348	G3	Tous	01-2023	12	200 000	200 000
Revalorisation indemnité supplémentaire VI	97	G3	VI	01-2023	12	296 020	296 020
Total						5 557 142	5 557 142

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères bénéficie, dans le cadre du PLF 2023, d'une enveloppe catégorielle à hauteur de 15,76 M€ afin de financer l'effet en année pleine ou l'effet report de certaines mesures lancées en 2022 dans le cadre de la réforme RH ainsi que les mesures suivantes :

- un deuxième volet du plan de revalorisation des rémunérations des contractuels en administration centrale, qui s'ajoutera au volet 2022 qui a fait bénéficier les contractuels d'une revalorisation équivalente à celle de l'augmentation de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) perçue par les titulaires en 2022 ;
- un deuxième volet de la convergence des rémunérations à l'étranger dans le réseau de coopération et d'action culturelle ;
- une mesure en faveur des volontaires internationaux en administration (VIA) ;
- une revalorisation des agents contractuels de la filière des systèmes d'information et de communication dans le cadre du nouveau référentiel mis en place par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) ;
- la revalorisation annuelle des cadres salariaux des agents de droit local ;
- la mise à jour annuelle de la cartographie des primes ;
- la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie B.

La répartition par programme est indicative et pourra être amenée à évoluer en gestion, dans la limite de l'enveloppe attribuée au ministère.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	1 051	2 070 000		2 070 000
Logement	245	2 000 000		2 000 000
Famille, vacances	81	500 000		500 000
Mutuelles, associations	11 637	1 700 000		1 700 000
Prévention / secours	3 027	350 000		350 000
Autres		120 700		120 700
Total		6 740 700		6 740 700

Les dépenses de restauration concernent la participation du ministère au coût des repas pris par ses agents dans les restaurants administratifs du ministère à Paris et Nantes ainsi que dans les restaurants inter-administratifs ou d'entreprise pour les agents travaillant sur des sites extérieurs en régions parisienne et nantaise. Ces dépenses impliquent également le coût d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché de restauration à Paris ainsi que le renouvellement éventuel de matériels de cuisine pour les restaurants du MEAE.

Pour 2023, le montant prévisionnel de ces dépenses de restauration a été maintenu à un niveau élevé en lien avec les fortes augmentations du coût des denrées alimentaires mais aussi des frais fixes des restaurants en lien avec l'inflation actuelle. Compte tenu des contraintes actuelles qui pèsent sur les prestataires, les coûts se maintiendront à un niveau important et les revalorisations annuelles de début d'année seront importantes. De plus en 2023, en raison de la fermeture du restaurant du Quai d'Orsay, des coûts supplémentaires sont à prévoir pour maintenir une offre de restauration pour les agents concernés jusqu'à l'ouverture du nouveau restaurant prévue pour 2025 (mise en place d'une proposition de restauration sur place type frigos connectés et augmentation du nombre de places réservées dans le restaurant extérieur au MEAE de l'AURI) entraînant un maintien du niveau du budget consacré à la restauration.

Les dépenses de logement concernent principalement les conventions de réservation pluriannuelles passées avec des bailleurs sociaux, et dans une moindre mesure, le paiement de loyers d'occupation et de l'hébergement d'urgence. Les prévisions de dépense seront maintenues à un niveau de 2 M€ après l'effort exceptionnel de 2022 qui avait permis d'atteindre le montant de 5 M€, en lien avec la politique ministérielle qui a permis de consolider le parc de proposition de logements sociaux. Une dotation annuelle à hauteur de 2 M€ permettra ainsi de couvrir la demande de logements sociaux par les agents du Département.

Une dotation de 0,3 M€ concerne la réservation, dans le cadre d'un marché public, de berceaux dans des crèches du réseau People & Baby (en régions parisiennes et nantaises). Ce marché qui a pris effet le 1^{er} août 2021 permet de définir le nombre de berceaux réservés en fonction des besoins et du budget pouvant y être consacré.

Concernant la mutuelle, la convention de référencement sur la période 2017-2024, visant à assurer la protection sociale complémentaire pour les risques « santé » et « prévoyance » des agents publics actifs et retraités du MEAE, fixe la contribution à la Mutuelle des affaires étrangères et européennes, entre 0,9 M€ et 1,2 M€.

Par ailleurs, des associations bénéficient de subventions (ADOS – Association Des Œuvres Sociales du ministère des Affaires étrangères, AFCA – Association Française des Conjointes d'Agents, AACS – Association Artistique Culturelle et Sportive à Paris, ASCAEN – Association Sportive et Culturelle des Affaires Étrangères à Nantes, AAEMAE – Association Amicale d'Entraide des Affaires étrangères, ARAMAEN – Association des Retraités et Anciens du MEAE à Nantes, AREMAE - Association des Retraités du MAE à Paris). Ces associations proposent des activités artistiques, culturelles et sportives ou mènent des actions sociales au bénéfice du personnel, des retraités et de leur famille. De plus, chaque année, d'autres associations du ministère sollicitent des subventions ponctuelles pour financer des projets spécifiques au bénéfice des agents. Le nombre d'associations subventionnées tend à se développer dans le respect de la dotation consacrée aux associations.

La dotation « prévention / secours » concerne les frais médicaux (analyses, consultations) liés aux visites de départ en poste et le fonctionnement du service de la médecine de prévention. Elle inclut aussi la prise en charge d'éventuels frais médicaux exceptionnels d'agents de droit local (ADL), ainsi que les frais médicaux de ces agents dans 12 pays dans lesquels le système de couverture santé est défaillant.

Les « autres types de dépenses » concernent notamment les fêtes de Noël de Paris et de Nantes pour les enfants d'agents jusqu'à 12 ans, le paiement des consultants spécialisés (psychologue, notaire, avocat...) mis à disposition des agents par le service social à Paris et à Nantes ainsi que l'adhésion du ministère au CINDEX, organisme permettant aux conjoints d'agents de bénéficier de certains avantages lorsqu'ils suivent leur conjoint en poste à l'étranger.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

CROCUS

DESCRIPTION DU PROJET

L'outil de comptabilité à l'étranger « Crocus », successeur de « Corège », a reçu l'avis conforme de la DINSIC le 16 février 2017 suivant l'article 3 du décret 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'État. Il vise à moderniser la gestion et la comptabilité des postes diplomatiques et consulaires en s'appuyant sur des solutions innovantes simplifiant et fiabilisant l'action des gestionnaires comptables à l'étranger. Il proposera notamment un modèle organisationnel adaptable aux multiples configurations, du plus grand poste au plus petit poste à présence diplomatique (PPD) à l'étranger, un volet programmation, une comptabilité patrimoniale ainsi qu'une comptabilité d'analyse des coûts.

Année de lancement du projet	2016
Financement	0105-06
Zone fonctionnelle principale	Finances

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	6,90	6,90	2,15	2,15	0,70	0,70	0,20	0,20	0,00	0,00	9,95	9,95
Titre 2	2,35	2,35	0,30	0,30	0,28	0,28	0,00	0,00	0,00	0,00	2,93	2,93
Total	9,25	9,25	2,45	2,45	0,98	0,98	0,20	0,20	0,00	0,00	12,88	12,88

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,60	12,88	+2,22
Durée totale en mois	59	72	+22,03

L'objectif de déploiement d'une version complète au 1^{er} janvier 2021 n'a pas été tenu en raison du retard pris durant le confinement. Par conséquent, ce déploiement est décalé au 1^{er} janvier 2022, date à laquelle l'ensemble des postes seront dotés du nouveau logiciel. Une nouvelle version de l'application a été déployée fin 2020, fournissant les fonctionnalités nécessaires pour que les postes situés dans la zone Euro puissent utiliser l'application dès janvier 2021 (13 pays concernés).

Ce report des développements sur l'année 2021 a un impact budgétaire limité : la sous-consommation constatée sur l'exercice 2020 (-500 k€), liée à l'arrêt des développements durant le confinement, a mécaniquement engendré une surconsommation sur 2021 d'environ 500 k€. Le montant pluriannuel du projet demeure donc constant.

Le lancement effectif de CROCUS dans l'ensemble des postes entraîne le passage en MCO (maintien en condition opérationnelle) de cette application à partir de 2023.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,45	0,00	-100,00
Gain annuel en M€ en titre 2	2,80	0,00	-100,00
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	43,50	0,00	-100,00
Délai de retour en années	10	0	-100,00

Les gains sont estimés en prévision d'une part de la diminution des dépenses en régie liée à la mise en place de moyens modernes de paiement comme la « carte achat » et d'autre part à la réduction des frais de transport de 5,5 tonnes de pièces comptables acheminées aujourd'hui jusqu'à la Cour des comptes par avion, transporteur express et camion.

SAPHIR

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet « Saphir » (système d'archivage pour l'histoire, l'information et la recherche) a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique basé sur le logiciel « Vitam », lancé officiellement le 9 mars 2015 et auquel les ministères de la Culture, des Armées, des Affaires étrangères ainsi que les Services du Premier ministre se sont associés pour créer et maintenir une solution logicielle qui réponde aux problématiques d'archivage électronique pour l'État. « Saphir » permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du ministère des Affaires étrangères. On citera notamment la correspondance diplomatique, les bases de données documentaires, les données des applications consulaires (état civil, registre mondial), les supports particuliers (documents numérisés, image, texte et son) ainsi que les données de l'intranet ministériel.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 105 - Soutien
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2020 et années précédentes		2021 Exécution		2022 Prévision		2023 Prévision		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,63	3,55	0,72	0,67	0,99	0,96	0,85	0,85	0,40	0,40	6,59	6,43
Titre 2	2,30	2,30	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,08	0,08	3,13	3,13
Total	5,93	5,85	0,97	0,92	1,24	1,21	1,10	1,10	0,48	0,48	9,72	9,56

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	5,00	9,72	+94,40
Durée totale en mois	45	96	+113,33

Après une version pilote déployée en mai 2019, la suite de l'année a été consacrée au développement des fonctionnalités nécessaires à la première version cible, ainsi qu'à la stabilisation de ce système à l'architecture complexe. Le déploiement a été repoussé en mars 2020, mais stoppé suite au confinement. A l'été, des travaux ont pu reprendre afin de déployer le système complet en production, mais aussi de mener à bien une chaîne automatisée de versement d'archives. La fin de l'année a été consacrée à l'étude de la mise en œuvre d'un troisième système de stockage (dit « offre froide »).

Il reste encore des pans fonctionnels non aboutis, en cours de priorisation, qui devront faire l'objet d'un arbitrage afin de déterminer les conditions d'atterrissage du projet. La grande complexité technique du projet à laquelle s'est ajoutée la crise sanitaire, a conduit à repousser à 7 ans (au lieu de 6 ans en 2020), la durée totale du projet, afin notamment de terminer les pilotes de versement automatiques et de mettre en œuvre le stockage sur bande.

Le projet s'inscrit dans le « cadre stratégique commun de modernisation des archives » de la circulaire du Premier ministre N°5815/SG du 7 octobre 2015. Il est destiné à répondre à l'obligation légale d'archivage. Les gains sont difficilement chiffrables étant donné qu'il est question d'une valeur non destructive ; le projet ne permet pas d'engendrer des gains, mais de se prémunir d'une perte.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2022

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 (RAP 2021)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2021 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021	AE (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance) 2022 + Reports 2021 vers 2022 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022
119 251 848	0	1 305 039 664	1 272 234 515	33 380 050

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP au-delà de 2025
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022	CP demandés sur AE antérieures à 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP 2025 sur AE antérieures à 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE antérieures à 2023
33 380 050	0 0	17 180 000	10 000 000	6 200 050
AE nouvelles pour 2023 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2023 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP 2025 sur AE nouvelles en 2023	Estimation des CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023
1 310 057 842 5 120 000	1 308 246 021 5 120 000	1 811 821	0	0
Totaux	1 313 366 021	18 991 821	10 000 000	6 200 050

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2023

CP 2023 demandés sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2024 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023	CP au-delà de 2025 sur AE nouvelles en 2023 / AE 2023
99,86 %	0,14 %	0,00 %	0,00 %

Justification par action

ACTION (5,1 %)

01 – Coordination de l'action diplomatique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	78 390 262	28 355 504	106 745 766	110 000
Crédits de paiement	78 390 262	28 355 504	106 745 766	110 000

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 1 « Coordination de l'action diplomatique » s'élèvent à 28,4 M€ AE=CP. Cette action regroupe les dépenses dites d'état-major, relatives notamment au fonctionnement des cabinets, ainsi que celles relatives au protocole, à la communication et à la presse ainsi qu'à la protection de nos ressortissants à l'étranger via l'action du centre de crise et de soutien.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	78 390 262	78 390 262
Rémunérations d'activité	53 373 385	53 373 385
Cotisations et contributions sociales	24 264 754	24 264 754
Prestations sociales et allocations diverses	752 123	752 123
Dépenses de fonctionnement	23 827 987	23 827 987
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	23 827 987	23 827 987
Dépenses d'intervention	4 527 517	4 527 517
Transferts aux ménages	4 527 517	4 527 517
Total	106 745 766	106 745 766

1) Protocole

	AE = CP
PROTOCOLE total	7 611 788
Visites d'État, de chefs d'État ou de travail	1 198 584
Accueil de personnalités	550 000
Frais liés à des déplacements à l'étranger du Premier ministre	1 000 000
Conférences internationales	3 000 000
Distinctions honorifiques	290 000
Interprétation et traductions	800 000
Missions et voyages officiels	373 204
Manifestations intermédiaires	400 000

Une dotation de 1,3 M€ est destinée à couvrir les dépenses liées aux visites d'État, officielles ou de travail des chefs d'État et de gouvernement étrangers en France. Ces dépenses concernent essentiellement des frais de location de véhicules et d'hébergement.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Une provision de 0,6 M€ est destinée à couvrir les dépenses liées à l'ouverture des salons et pavillons d'honneur dans les aéroports de Paris et de Strasbourg pour l'accueil des personnalités qui arrivent et/ou partent par ces aéroports. Cette dotation couvre également pour environ 20 % les frais d'établissement de badges pour les ambassades étrangères en France afin de se rendre dans les aéroports de Paris, notamment pour le retrait des valises diplomatiques.

La dotation proposée pour les frais de déplacements du Premier ministre s'élève à 1,1 M€. Cette ligne budgétaire couvre les dépenses nécessaires à l'organisation des déplacements, qui comprennent les visites des précurseurs, les missions préparatoires et les visites du Premier ministre. Selon une répartition établie entre le MEAE et les services du Premier ministre, certaines dépenses sont imputées sur les crédits du programme 105 gérés par la direction du protocole d'État, et d'autres sont prises en charge sur les crédits du programme 129, gérés par les services du Premier ministre.

Pour les conférences internationales, une dotation de 3 M€ est proposée au PLF 2023, destinée à couvrir les événements imprévus en l'absence d'événement récurrent programmé pour 2023.

La ligne des distinctions honorifiques concerne l'achat d'insignes (légion d'honneur, palmes académiques, arts et lettres, ordre national du mérite). La reconduction de la dotation 2022 est demandée en 2023, soit 290 000 euros.

Les missions et voyages officiels couvrent essentiellement les missions préparatoires des précurseurs missionnés dans le cadre des déplacements du Premier ministre à l'étranger et celles du Service de protection des hautes personnalités (SPHP), ainsi que les missions relatives aux conférences internationales organisées en France et à l'étranger. La dotation est en légère augmentation en raison de la hausse des prix des billets d'avion.

Pour les manifestations intermédiaires (organisation de conférences de hauts fonctionnaires), généralement au Centre de conférences ministériel du Département, 0,4 M€ sont prévus pour 2023. Il s'agit essentiellement des frais d'aménagement, de sonorisation, de badges, de restauration, de sécurité notamment, nécessaires à l'organisation de ces réunions, et de plus en plus de dépenses d'hybridation, compte tenu de la forte augmentation du nombre de visioconférences.

2) État-major

	AE = CP
ETAT MAJOR total	10 744 753
Déplacements ministériels	5 145 236
Dépenses de fonctionnement de l'hôtel du ministre	1 915 000
Dépenses des cabinets à l'extérieur de l'hôtel du ministre	35 000
Subventions cabinets	1 867 245
Interventions - dont subventions du CAPS	973 000
PIPA	734 000
CNEMA	75 272

Les frais de déplacements ministériels couvrent les frais de transport et d'hébergement des délégations ministérielles. Quatre cabinets émargent sur ce code activité. Le nombre de missions et de missionnaires est lié à l'activité politique du ministère et au contexte international. Comme pour tous les autres déplacements, une hausse de l'enveloppe est prévue en raison de l'augmentation constatée des billets d'avion qui se poursuit à un rythme soutenu notamment sur le réseau international ainsi que sur l'affrètement d'avions.

Les dépenses de fonctionnement de l'Hôtel du Ministre correspondent aux dépenses liées à l'activité quotidienne des cabinets du ministre, du ministre et des deux secrétaires d'État qui lui sont adjoints. Ces dépenses ont pour objet de contribuer à la mise en œuvre de la politique étrangère et de promouvoir auprès d'interlocuteurs étrangers et français,

à l'occasion d'évènements étrangers lorsqu'ils sont organisés par la Ministre au sein de l'hôtel ou au château de la Celle-Saint-Cloud. Il peut s'agir de l'organisation de manifestations internationales en lien avec l'actualité diplomatique ou l'organisation de repas et réceptions officiels lors de visites de personnalités étrangères. Néanmoins, les évènements organisés à l'hôtel du Ministre ne sont pas systématiquement pris en charge sur cette ligne.

Les dépenses à l'extérieur de l'hôtel du Ministre regroupent les dépenses officielles lorsque des évènements sont organisés sur le territoire national mais hors des emprises de l'hôtel du Ministre ou du château de la Celle-Saint-Cloud.

Les crédits d'intervention des cabinets et du centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) permettront d'accorder des subventions à plus d'une soixantaine d'associations. Les crédits des cabinets augmentent de 0,19 M€ par rapport à la LFI 2022, en raison de l'augmentation des dépenses contraintes supportées par cette enveloppe (Forum de Paris sur la Paix, Musée Mémorial du terrorisme, Prix Simone Veil...).

Les crédits d'intervention du CAPS, indépendamment des crédits du Programme d'invitation des personnalités d'avenir (PIPA), diminuent de 0,12 M€ par rapport à la LFI 2022 qui intégrait un tendancier en hausse du fait du renouvellement concomitant de deux contrats et de l'augmentation des charges patronales, qui devrait s'inverser à la baisse en 2023.

Les crédits d'intervention au bénéfice du PIPA, piloté par le CAPS, demeurent de 0,73 M€, identiques à ceux de la LFI 2022. Ce programme permet d'inviter en France de jeunes personnalités étrangères appelées à exercer des responsabilités dans leur pays et à jouer un rôle dans la relation bilatérale avec la France. Ces séjours d'études ont bénéficié à plus de 2 000 personnes depuis la mise en route du programme en 1989.

Enfin, 0,08 M€ sont destinés, comme en LFI 2022, à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA).

3) Communication

	AE = CP
COMMUNICATION total	5 305 963
Acquisition d'information et de documentation	2 382 963
Actions de communication événementielle	380 000
Actions de communication digitale et audiovisuelle	1 939 500
Relations avec les journalistes étrangers	573 500
Subventions aux associations de presse diplomatique	30 000

L'enveloppe dédiée à la communication s'élève à 5,3 M€ (+2,5 M€ par rapport à 2022) et comprend les dépenses suivantes :

Acquisition d'information, de documentation et d'outils de veille pour un montant de 2,38 M€

Cette activité couvre l'achat et la distribution au numéro de titres de presse généraliste et spécialisée en version papier, la souscription d'abonnements à des titres de presse généraliste et spécialisée, sur support dématérialisé lorsque c'est possible, à des bases de données ainsi qu'aux dépêches des principales agences de presse, au profit des cabinets ministériels, des services d'administration centrale et de l'ensemble des postes à l'étranger. Elle comprend également la fourniture de panoramas de presse ainsi que le paiement des droits de copie afférents.

La direction de la communication et de la presse se dotant d'une nouvelle sous-direction de la veille et de la stratégie, elle inclut enfin désormais la fourniture d'outils de veille nécessaires à la confection d'une veille presse, audiovisuelle et sur les réseaux sociaux, ainsi que des prestations de sondages et de veille stratégique sur les réseaux sociaux sur des géographies prioritaires pour le ministère.

Actions de communication événementielle pour un montant de 0,38 M€

Au travers d'événements ponctuels, d'événements plus récurrents et de publications, cette activité vise notamment à renforcer la compréhension des Français des missions du Département et du réseau, du rôle du ministère au service

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

de leurs intérêts. Le programme « Hors les murs » finance le déplacement de diplomates dans des établissements scolaires en France afin d'y présenter les métiers et missions de la diplomatie.

Actions de communication digitale et audiovisuelle pour un montant de 1,94 M€

Destinée à informer et faire comprendre au grand public, français et étranger, les enjeux de l'action extérieure et des actions et les positions internationales de la France, la communication multimédia permet au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères d'assurer une présence toujours plus dynamique sur internet et les réseaux sociaux, avec pédagogie et fiabilité. Elle se traduit concrètement par :

- le site internet France Diplomatie disponible en six langues (français, anglais, allemand, espagnol, arabe et russe) et les 269 sites des postes du réseau diplomatique ;
- le compte Twitter de France Diplomatie, qui compte plus de 1,25 million d'abonnés pour la seule version française ;
- la page Facebook du ministère qui compte 612 000 abonnés (en français, anglais et arabe) ;
- le compte LinkedIn qui regroupe un peu plus de 232 000 abonnés ;
- le compte Instagram qui attire près de 150 000 personnes ;
- le compte YouTube qui rassemble près de 24 000 abonnés ;
- le lancement d'un podcast « source diplomatique » et d'une capsule vidéo « 100 % diplo ».

L'animation et le renforcement du réseau de communication et de presse se décline notamment par un renforcement de l'identité numérique du ministère, avec une modernisation de l'infrastructure de ses sites, la mise à disposition de davantage de contenus à destination des réseaux sociaux (capsules vidéos « 100 % diplo » et Podcasts « sources diplomatiques »), ou de la mise en place d'un fonds de communication à destination des postes (0,5 M€).

Afin de porter un nouveau regard sur la relation entre l'Afrique et la France, dans l'esprit adopté pour le nouveau sommet Afrique-France qui s'est tenu à Montpellier en octobre 2021, le ministère va créer une chaîne digitale diffusée sur les réseaux sociaux destinée à mettre en valeur nos partenaires africains et à valoriser les diasporas et les cultures africaines en France.

Invitations de journalistes étrangers pour un montant de 0,57 M€.

Le programme d'invitations de journalistes étrangers permet à des journalistes du monde entier de venir en France, à l'occasion d'événements internationaux ou pour des déplacements centrés sur des thématiques prioritaires définies chaque année. Il permet ainsi de relayer les positions de la France auprès de la presse étrangère et contribue à la promotion de la France dans le monde.

Subventions aux associations de presse diplomatique pour un montant de 0,03 M€

Le ministère apporte son appui aux associations porteuses d'un projet en lien avec le rayonnement de la presse française et francophone dans le monde, visant à stimuler la « destination France » auprès des touristes étrangers au travers d'articles publiés ou reportages diffusés par des correspondants dans leurs médias respectifs ou encore afin de marquer son soutien à la presse diplomatique française et étrangère.

4) Centre de crise et de soutien

	AE = CP
CENTRE DE CRISE total	4 693 000
Fonctionnement	2 988 000
Gestion des crises	1 500 000
Subventions	205 000

Dans le cadre du plan de sécurité et de lutte anti-terroriste, le Centre de crise et de soutien (CDCS) devrait bénéficier en 2023 d'une dotation budgétaire de 4,7 M€ (+0,6 M€ afin de porter la réserve de crise à 1,5 M€).

Cette dotation est composée d'un montant de base de 2,988 M€, complétée de 1,5 M€ de réserve de crise.

La nature de l'activité du CDCS rend difficile à évaluer la répartition exacte des dépenses, d'autant plus que la crise sanitaire mondiale liée à l'épidémie de la Covid-19, n'est pas sans conséquences sur la ventilation des dépenses. En 2023, les crédits de **fonctionnement** et de **gestion de crise** (titre 3) devraient être utilisés comme suit :

- **1,5 M€** pour le renouvellement et la maintenance des réseaux de communication de sécurité autonomes ;

- **0,7 M€** en achats en France de biens et services pour assurer le fonctionnement courant du CDCS, dont les missions de formation ;
- **0,5 M€** pour l'achat et le transport d'équipement de sécurité, de biens de première nécessité ;
- **0,3 M€** pour le matériel médical et le renforcement des capacités de prise en charge locale des Français blessés dans les attaques terroristes à l'étranger ;

Des moyens de **gestion de crise** sont programmés à hauteur de **1,5 M€**.

Pour les **subventions** (titre 6), **0,2 M€** seront alloués aux associations de victimes et d'aide aux victimes : à France victimes (FV), à la Fédération nationale des victimes d'accidents collectifs (FENVAC) ainsi qu'à l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT).

ACTION (6,5 %)

02 – Action européenne

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	12 521 850	122 295 246	134 817 096	0
Crédits de paiement	12 521 850	122 295 246	134 817 096	0

Les dépenses hors titre 2 de l'action 2 « Action européenne » s'élèvent à 122,3 M€. L'action regroupe les dépenses réalisées au titre des contributions européennes (121,6 M€ en AE et CP) et les activités hors contributions (0,71 M€ en AE et CP).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	12 521 850	12 521 850
Rémunérations d'activité	9 320 086	9 320 086
Cotisations et contributions sociales	3 130 559	3 130 559
Prestations sociales et allocations diverses	71 205	71 205
Dépenses de fonctionnement	15 000	15 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	15 000
Dépenses d'intervention	122 280 246	122 280 246
Transferts aux ménages		
Transferts aux autres collectivités	122 280 246	122 280 246
Total	134 817 096	134 817 096

1) L'action européenne hors contributions

	AE=CP
Communication du Ministre Affaires européennes	15 000
Subventions du Ministre des Affaires européennes	690 135
ACTION EUROPEENNE HORS CONTRIBUTIONS total :	705 135

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Ces crédits permettront d'accorder des subventions au profit d'associations, de centres de recherche et d'instituts qui favorisent les échanges sur l'Europe, développent des actions d'information et de formation et organisent des conférences et des universités d'été sur les questions européennes. Ils sont en baisse de 67 000 € par rapport à la LFI 2022, en raison de la clôture de la PFUE.

2) Les contributions européennes

	AE=CP
CONTRIBUTIONS EUROPÉENNES total	121 590 111

Les crédits alloués aux contributions européennes pour 2023 sont en baisse par rapport à la LFI 2022 (-9,8 M€), compte tenu d'une prévision baissière pour la Facilité européenne pour la paix.

a. Conseil de l'Europe

La sortie de la Russie du Conseil de l'Europe conduira à majorer les contributions obligatoires de la France à cette organisation, afin de préserver le budget de l'Organisation dont nous sommes l'État hôte. Pour mémoire, la Russie acquittait 11,3974 % du budget régulier du Conseil de l'Europe, une quote-part identique à celle de la France. Le surcoût prévisionnel de cette compensation pour la France est évalué à 4,8 M€ portant la contribution totale à 47,8 M€.

b. Union européenne

0,5 M€ des crédits alloués permettront d'augmenter la contribution au Fonds européen pour la démocratie (FEDEM), instrument de la politique européenne de soutien à la démocratie, aux défenseurs des droits de l'Homme et aux médias indépendants, à l'État de droit dans le voisinage européen dont le volume d'activités a fortement augmenté depuis sa création en 2013. Compte tenu des répercussions de la guerre en Ukraine et du rétrécissement de l'espace démocratique dans le voisinage, il paraît nécessaire que la contribution française soit pérennisée et accrue et se rapproche de celle de ses partenaires (pour 2021, Allemagne : 6,5 M€, Royaume-Uni : 2,95 M€).

67,83 M€ seront alloués à la Facilité européenne pour la paix (FEP) et financeront des mesures d'assistance traditionnelles (Union africaine, Mozambique, Bosnie-Herzégovine...) et des remboursements, aux États membres, de dons de matériels octroyés par chacun d'eux pour aider l'Ukraine à résister à la Russie (uniquement pour les matériels non létaux, les matériels létaux étant pris en charge par le Ministère des armées). En l'absence de vote définitif sur les montants et la nature des contributions pour 2023, ce montant est estimatif et la dotation pourra faire l'objet d'ajustements en cours de gestion en fonction de l'évolution de la quote-part du MEAE, conformément à la lettre plafond.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE= CP
CdE	Conseil de l'Europe	47 768 483
AFETI	Expertise France ou Agence Française d'Expertise Technique Internationale	2 300 000
OSCE - Fonds fiduciaire	Fonds fiduciaire : experts et observateurs électoraux	1 000 000
UEO	Union de l'Europe Occidentale (UEO)	1 541 628
DIMED-FAL	Délégation interministérielle à la Méditerranée - Fondation Anna Lindh	250 000
DIMED-UPM	Délégation interministérielle à la Méditerranée - Union pour la Méditerranée	400 000

FEDEM	Fonds européen pour la démocratie	500 000
FEP	Facilité européenne pour la paix	67 830 000
TOTAL		121 590 111

ACTION (33,9 %)**04 – Contributions internationales**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	707 469 304	707 469 304	0
Crédits de paiement	0	707 469 304	707 469 304	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	707 469 304	707 469 304
Transferts aux ménages		
Transferts aux autres collectivités	707 469 304	707 469 304
Total	707 469 304	707 469 304

Opérations de maintien de la paix (299,8 M€)

Les contributions aux OMP sont en hausse malgré l'entrée en vigueur d'un nouveau barème (5,2894 %) au 1^{er} janvier 2022 pour une période de 3 ans et la diminution du nombre d'OMP actives, au nombre de 11, depuis la clôture de la MINUAD. Cette hausse tient principalement à la forte appréciation du dollar, devise dans laquelle sont acquittées nos contributions, par rapport à l'euro.

Les contributions aux OMP étant payables en dollars des États-Unis, des ordres d'achat à terme (OAT) de devises ont été passés entre le ministère et l'Agence France Trésor à hauteur de 90 % des dépenses en devises pour couvrir le risque de change. Une grande partie des contributions OMP sera payée au taux de l'OAT dont l'échéance correspond à la date de paiement de celles-ci et dont le taux est de 1 €/1,10265 USD. Le solde a été budgétisé à un taux de change euro/dollar de 1 €/1,06 USD) et sera payé au taux de chancellerie en vigueur au moment du paiement.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE= CP
BANUS	Bureau d'appui des Nations Unies à la Somalie	26 849 023
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban	25 160 658
FISNUA	Force intérimaire des Nations Unies à Abiyé	13 479 717
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement – Golan	3 240 839
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	1 953 648

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	2 842 526
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	53 635 242
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	60 572 286
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	57 154 963
MONUSCO	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo	53 356 660
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	1 518 925
TOTAL		299 764 487

Contributions internationales en euros (190,3 M€)

Les efforts initiés en 2021 pour augmenter les contributions volontaires aux organisations internationales seront poursuivis en 2023, à hauteur des crédits inscrits en loi de finances initiale pour 2022. Ces contributions, particulièrement stratégiques dans un contexte de compétition d'influence entre États membres, comme l'a souligné le rapport sénatorial sur les contributions de la France aux organisations internationales publié début 2022, sont destinées à renforcer l'action de la France dans les domaines du maintien de la paix et du renforcement de la sécurité internationale ainsi qu'à conforter la présence et l'influence françaises dans les organisations internationales.

Outre la mise en œuvre de ces financements, il convient de souligner les évolutions suivantes :

- Le renouvellement du mandat de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE déployée depuis 2014 en Ukraine (ou MSOU), qui arrivait à échéance le 31 mars 2022, a été bloqué unilatéralement par la Russie, ce qui a mis fin progressivement aux opérations de la mission. La présence de l'OSCE en Ukraine demeure cependant une priorité, c'est pourquoi une partie des contributions financières qui étaient destinées précédemment à la MSOU demeureront fléchées sur l'Ukraine via des fonds parallèles à l'OSCE à hauteur de 2,5 M€.
- Les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN ont décidé, lors du Sommet qui s'est tenu à Madrid du 28 au 30 juin 2022, une hausse additionnelle de 10 % du budget civil 2023 de l'Alliance. Cette décision est liée à l'évolution de l'environnement sécuritaire (guerre en Ukraine) qui justifie des augmentations de moyens, notamment dans le domaine de la cyber-sécurité, mais aussi afin de financer des partenariats de l'OTAN, dont celui avec l'UE.
- Les premières estimations chiffrées du budget 2023 de la Cour pénale internationale (CPI) sont en forte hausse par rapport à 2022. La Cour explique cette augmentation significative par i) l'accroissement de ses enquêtes en Ukraine liées à l'agression russe, ii) le recrutement et le déploiement d'un nombre conséquent d'enquêteurs sur le terrain pour son activité juridictionnelle, ainsi que la mise sur pied d'un nouveau système de traitement et conservation des éléments de preuves recueillis. En conséquence, compte tenu de la quote-part de la France au budget de la CPI, la contribution obligatoire devrait être en augmentation de 2,3 M€ par rapport à 2022.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €

		AE = CP
AIEA-EUR	Agence internationale de l'énergie atomique	14 884 150
AIEA FCT	Agence internationale de l'énergie atomique - Fonds de coopération technique en euros	3 945 752
Contributions ASD	Contributions volontaires dans le domaine de la sécurité nationale du désarmement et la prévention de nouvelles menaces	9 500 000
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et Protocole de Kyoto	1 414 078
CPI	Cour pénale internationale	15 337 506
DJ	Contributions volontaires à caractère juridique	1 000 000

HCR-CNDA	Haut-Commissariat aux Réfugiés - Cour nationale du droit d'asile	1 100 000
OAA-EUR	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	8 334 005
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	3 043 565
Contributions ONU prévention et maintien de la paix	Contributions volontaires aux actions de prévention et de maintien de la paix menées par le Secrétariat des Nations Unies	12 835 000
ONU-JEA et VNU-EUR	Jeunes experts associés et volontaires des Nations Unies (UN Volunteers)	2 024 160
OTICE-EUR	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	2 430 470
PNUE-740-BARCELONE-PAM	Convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution - Plan d'action pour la Méditerranée	1 999 423
TSL	Tribunal spécial pour le Liban	1 000 000
UNESCO BO EUR	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	6 079 594
Attractivité	Contributions en faveur de l'attractivité du territoire français pour les OI	1 675 000
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	2 425 446
(A) Contributions en EUROS aux organisations des Nations Unies		89 028 150
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	21 821 688
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	36 779 350
OSCE – BU	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe - Budget unifié	14 004 622
OSCE - MSOU	OSCE - Mission d'observation spéciale en Ukraine	2 500 000
IMA	Institut du monde arabe	12 354 000
CICR	Comité international de la Croix rouge	7 500 000
CPS	Communauté du Pacifique	2 400 000
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	3 937 569
(B) Contributions en EUROS aux organisations hors Nations Unies		101 297 229
Contributions internationales payables en EUROS		190 325 380

Contributions internationales en devises (217,4 M€)

Une mesure nouvelle d'1 M€ est prévue pour le placement de personnels, conformément à la décision prise par le Président de la République de doubler le nombre de JEA (jeunes experts associés) entre 2020 et 2023. Ce montant permettra de porter l'effort global de recrutement du ministère à 40 nouveaux JEA (contre 20 en 2020) financés à la fois sur le programme 105 et sur le programme 209, dispositif déterminant de l'influence française. Le paiement des JEA est acquitté à 80 % en devises, ce qui justifie le rééquilibrage des crédits en faveur de la dotation en dollars.

Pour couvrir le risque de change affectant les contributions internationales payables en devises, des ordres d'achat à terme de devises ont été passés entre le ministère et l'Agence France Trésor à hauteur de 90 % des dépenses en devises. Le solde s'appuie sur les taux de change retenus dans le cadre de la budgétisation, notamment le dollar (1 €/1,06 USD) et le franc suisse (1 €/1,03 CHF) et sera payé au taux de chancellerie en vigueur.

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €		AE = CP
AIEA-USD	Agence internationale de l'énergie atomique	2 176 619
MTPI	« Mécanisme » ou Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (UN Mechanism for International Criminal Tribunals). Intitulé complet : Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	3 200 615
OAA-USD	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	10 840 875

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

OACI - BO - USD	Organisation de l'aviation civile internationale - Budget ordinaire	1 209 885
OMS-USD	Organisation mondiale de la santé	9 447 616
ONU BR	Budget régulier de l'ONU	118 882 804
ONU-JEA et VNU-USD	Jeunes experts associés et volontaires des Nations Unies (UN Volunteers)	7 211 657
OTICE-USD	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	3 017 789
PNUE-700	Fonds pour l'environnement du programme des Nations Unies pour l'environnement	7 122 642
UNESCO BO USD	Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	7 210 967
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	4 290 201
Contributions en dollars US		174 611 669
OIT	Bureau international du travail	16 115 058
OIM	Organisation internationale pour les migrations	2 620 395
OMC	Organisation mondiale du commerce	7 256 652
OMS-CHF	Organisation mondiale de la santé	10 511 544
OMM	Organisation météorologique mondiale	2 903 547
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	692 493
Contributions en francs suisses (taux de 1,03 CHF/1 €)		40 099 689
OACI - BO - CAD		1 770 288
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	897 792
Contributions en autres devises		2 668 080

ACTION (5,5 %)**05 – Coopération de sécurité et de défense**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	78 974 535	36 437 645	115 412 180	0
Crédits de paiement	78 974 535	36 437 645	115 412 180	0

Conformément à l'objectif relatif au renforcement de la sécurité internationale et de la sécurité des Français, la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) met en œuvre la coopération structurelle de la France avec les États partenaires dans ces champs sécuritaires. Son action régaliennne obéit à la double logique de défense des intérêts français et d'influence de long terme. A l'origine centrée sur la seule coopération de défense, cette direction a depuis étendu ses actions aux domaines de la sécurité intérieure et de la sécurité civile. Les crédits budgétaires issus du P.105 dédiés à cette coopération (action 5) se décomposent pour 2023, hors masse salariale, en 32 345 813 € de crédits d'intervention et en 4 091 832 € de crédits de fonctionnement.

Composante de l'action diplomatique de la France, la coopération de sécurité et de défense contribue à la sécurisation de nos ressortissants tant sur le sol national qu'à l'extérieur de ses frontières. La DCSD inscrit son action dans la stratégie française à long terme de réponse globale « post crise » ainsi que de prévention des crises. Dans cet objectif,

elle travaille en partenariat étroit avec l'ensemble des ministères et opérateurs publics acteurs de cette thématique. A cet effet, cette direction planifie, pilote et conduit la coopération structurelle relevant des continuums « défense-sécurité » et « sécurité-développement ». Elle intervient en qualité d'intégrateur, par l'engagement des capacités des partenaires régaliens des ministères de l'Intérieur et des Armées, et en qualité d'opérateur, par l'animation de son réseau de coopérants à l'étranger placés auprès des autorités des États partenaires de la France et d'organisations régionales : 311 coopérants en 2022, dont 246 coopérants militaires techniques et 65 experts techniques internationaux.

Dans ses modes d'action, la DCSD décline ses savoir-faire en les adaptant aux besoins exprimés par les États partenaires, aux thématiques, aux zones géographiques, aux pays ou aux organisations régionales ciblées. Elle retient en priorité le conseil de haut niveau des autorités civiles et militaires dans le domaine de la sécurité et de la défense, et plus récemment, de la justice et des douanes, la formation de leurs cadres, l'expertise conceptuelle, technique ou logistique, ainsi que l'aide directe en équipements, sans omettre l'appui aux exportations.

Depuis 2018 et la prolongation par le MEAE du plan d'action gouvernemental contre la radicalisation et le terrorisme (PART) via le plan d'action contre le terrorisme (PACT), la DCSD a réorienté une large partie de sa coopération structurelle vers la réforme des systèmes de sécurité (RSS), la lutte contre le terrorisme ainsi que les migrations irrégulières.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	78 974 535	78 974 535
Rémunérations d'activité	56 530 043	56 530 043
Cotisations et contributions sociales	22 246 326	22 246 326
Prestations sociales et allocations diverses	198 166	198 166
Dépenses de fonctionnement	4 091 832	4 091 832
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 091 832	4 091 832
Dépenses d'intervention	32 345 813	32 345 813
Transferts aux ménages		
Transferts aux autres collectivités	32 345 813	32 345 813
Total	115 412 180	115 412 180

Titre et catégorie	AE=CP
Dépenses d'intervention	32 345 813
Transferts aux autres collectivités	32 345 813
Dépenses de fonctionnement	4 091 832
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 091 832
Total	36 437 645

Dans ce domaine, l'action de la DCSD est quasi-exclusivement réservée au soutien administratif et individuel des coopérants expatriés (coopérants militaires techniques et experts techniques internationaux), à hauteur de 3,8 M€. Ces crédits visent pour l'essentiel à financer l'installation des coopérants et de leurs familles. Ce poste de dépense est très sensible à la variation du nombre de coopérants mutés. La part consacrée aux changements de résidence décroît légèrement, en raison de la réduction progressive du réseau à l'étranger au titre de l'exercice AP 2022.

Le fonctionnement de la DCSD recouvre également des dépenses diverses réalisées par la portion centrale en matière de conduite du changement, de déplacements et d'activités de rayonnement dont l'organisation de séminaires internes qui s'élèvent à 0,30 M€.

Dépenses d'intervention

Les actions d'intervention au profit des États partenaires et des organisations régionales ciblent les priorités retenues par le Département au regard des directives gouvernementales françaises. Répertoriées et comptabilisées sur le titre 6 de l'action 5, elles s'élèvent à 32,35 M€.

La DCSD investit les différents champs de la souveraineté des États et l'aide aux populations en apportant son soutien au renforcement des capacités des partenaires dans les divers domaines de la sécurité intérieure, de la sécurité civile et de la défense. Les actions d'intervention de cette direction déclinent toute la gamme de ces savoir-faire afin de répondre de la manière la plus adaptée aux attentes et demandes exprimées par ses partenaires (États et organisation régionales).

Cette direction accomplit sa mission au travers de son réseau de coopérants à l'étranger ainsi que majoritairement au moyen de trois modes d'action : l'organisation et la mise en œuvre de formations - en France ou à l'étranger - des cadres civils et militaires des partenaires, de missions d'expertise (ME) et d'aides logistiques directes (achat et acheminement sur place d'équipements).

Ses actions se matérialisent par des projets bilatéraux ou par l'apport de son expertise aux projets portés par des financements internationaux dont ceux issus de l'Union européenne. Chaque projet est évalué individuellement ou à l'échelle de chaque pays partenaire dans le cadre de la RSS. Les objectifs poursuivis par les différents projets de la DCSD relèvent notamment :

- du **renforcement de l'État de droit et de la protection des populations** avec l'expertise auprès des services de sécurité intérieure et de protection civile des pays partenaires, qui vont du conseil de haut niveau sur la réglementation, la doctrine ou l'organisation, aux expertises métiers dont le champ est entièrement mis à contribution dans le cadre des formations dispensées, (ordre public, investigations judiciaires, contre-terrorisme, lutte contre les feux de forêts, sauvetage, déblaiements, etc.) ;

- du renforcement à l'action interministérielle, en intégrant de plus en plus des formations auxquelles sont associés les services de la justice et des douanes des pays partenaires ;

- de **l'expertise auprès des armées avec des projets centrés sur des actions de conseil, d'études et de soutien dans les domaines de la prospective, de la doctrine d'emploi, de l'organisation et de la restructuration des armées, de la mise en place et de l'amélioration de la gestion des ressources humaines associées, de la capacité opérationnelle et d'entraînement des armées et du développement de leurs capacités dans les domaines de l'aviation légère d'observation, de drones ou de l'aviation de combat**. Sont ainsi mis en œuvre :

- des actions destinées au maintien en condition opérationnelle des armées qui viennent essentiellement en appui technique au commandement des pays partenaire ;
- des actions de renforcement des capacités opérationnelles et d'entraînement de nos partenaires, en particulier dans le domaine de la surveillance du territoire, des frontières et des eaux territoriales.

- de **l'appui au service de santé des armées** pour accroître ses capacités par le biais de formation et de soutien aux hôpitaux militaires ;

- du **développement de leur capacité à participer/conduire des opérations de maintien de la paix dans une approche de coopération régionale**. Les actions menées permettent de développer la coopération régionale militaire et de défense, ainsi que les capacités de différents pays, d'organismes et d'organisations à vocation régionale, à développer leurs contributions aux opérations de maintien de la paix (OMP) dans les zones où ils sont appelés à intervenir.

Les actions consacrées à la formation de l'encadrement (défense et sécurité) des partenaires sont évaluées à 21.45 M€.

La formation recouvre en priorité les principaux modes d'actions suivants :

- **la formation des élites, des cadres militaires et de sécurité intérieure en France** (12,14 M€). Cette formation, dispensée sur des périodes de quelques mois à plusieurs années selon les domaines, recouvre les volets suivants : :

- la formation initiale et complémentaire des officiers et cadres de la défense et de la sécurité ;
- la formation d'officiers ou de personnels non-officiers désirant acquérir une spécialité particulière ;
- l'enseignement militaire supérieur dispensé à des cadres destinés à occuper des postes en État-major national ou international et à assumer des fonctions à hautes responsabilités ;
- les séminaires organisés périodiquement par l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN) pour des auditeurs de haut niveau.

- **la formation en école nationale à vocation régionale – ENVR** (6 M€). La DCSD est partenaire aujourd'hui de dix-sept ENVR dans onze États africains : notamment au Sénégal, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Bénin, Niger, Djibouti, Cameroun, Gabon. Elle contribue également à la formation ainsi qu'au financement de quatre écoles à statut international (EIVR) et de huit centres à travers le monde où elle affecte des coopérants. L'ensemble de ces établissements proposent des formations dans les domaines de l'encadrement militaire, du maintien de la paix, de l'État de droit, de la santé, de la sécurité maritime, du déminage humanitaire, de la protection civile, de la maintenance et de la logistique, de l'administration et des finances. La DCSD participe, via son réseau de coopérants, à leur co-gestion avec les pays hôtes, au maintien du niveau de formation délivré, ainsi qu'à leur adaptation aux besoins exprimés. Trois nouvelles écoles dans les domaines « cyber », de la police judiciaire et du contre-terrorisme ont été créées en 2018 (respectivement au Sénégal, à Djibouti et en République de Côte d'Ivoire). La France joue également un rôle déterminant dans le lancement des formations au sein de la nouvelle école régionale de déminage humanitaire au Liban (ERDHL).

Plusieurs mouvements impacteront les ENVR en 2023 :

- face à l'évolution des menaces cyber, la DCSD a tenu à porter un effort supplémentaire dans ce domaine en initiant, après celle de Dakar, la création d'une deuxième école cyber, dans les Balkans occidentaux, en partenariat avec la Slovénie. Le Monténégro a officiellement été retenu pour accueillir ce centre (Centre de développement des Capacités Cyber dans les Balkans Occidentaux -3CBO - ou Western Balkans Cyber Capacities Building Center - WB3C). Le coopérant DCSD qui pilotera le projet y est affecté dès le mois de septembre 2022. Les premières formations y sont attendues au premier semestre 2023 ;
- la création – en partenariat avec l'Italie – d'une école interministérielle de gestion coordonnée des frontières au Niger ;
- la volonté d'étendre à une deuxième phase le programme européen « 5 écoles », en lui adjoignant deux ENVR supplémentaires (École du génie travaux de Brazzaville - EGT, Congo et École d'application du service de santé militaire de Libreville - EASSML, Gabon).

- **l'enseignement du français** (3,31 M€). Cette action vise à renforcer l'interopérabilité des forces étrangères francophones et non-francophones dans le cadre de leur coopération bilatérale dans les domaines de la défense et de la sécurité, ainsi que la participation de contingents étrangers, notamment africains, aux opérations de maintien de la paix (OMP) en environnements francophones. La participation croissante de ces contingents aux OMP rend la demande de soutien au développement de l'enseignement du français en milieu « défense et sécurité » particulièrement forte.

Les actions conduites sont essentiellement les suivantes :

- mise en place et prise en charge financière d'experts de l'enseignement de la langue française en tant que langue étrangère : jeunes diplômés « français Langue Étrangère (FLE) » ainsi que missionnaires de l'Association générale des intervenants retraités (AGIR) ;
- mise en œuvre et financement de vacations de français aux fins d'organiser les examens linguistiques notamment auprès des instituts français ;
- mise à disposition de moyens pédagogiques pour exporter et développer la langue française dans les zones non francophones. Il s'agit principalement de la diffusion d'exemplaires de la méthode d'apprentissage du français en milieu spécifique de défense « En Avant ! ». Constituée d'une collection de 3 tomes et distribuée

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

aujourd'hui à hauteur de 25 000 exemplaires, cette méthode a été développée par cette direction en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Préfacée du secrétaire général adjoint de l'ONU, directeur des OMP, la méthode « En Avant ! » prépare notamment les États contributeurs aux OMP à intervenir en environnement francophone.

- offre de formation au Cours International de Français de Rochefort (CIFR). Cette formation de formateurs est destinée à des enseignants étrangers sélectionnés localement par nos ambassades.

Les actions consacrées à l'ingénierie de sécurité et de défense sont évaluées à 3,75 M€.

L'expertise conceptuelle, technique et logistique met les savoir-faire français de façon générale à la disposition du pays ou de l'organisation bénéficiaire, dans tous les domaines ayant trait à la (re)structuration des forces armées et de sécurité, par l'intermédiaire d'audits, d'évaluations et d'appui à la mise en œuvre dans une grande variété de disciplines : organisation des armées, directions ou services (finances, ressources humaines, administration), expertise technique spécifique sur une capacité ou un équipement, santé, commandement, etc.

Ces actions se décomposent de la manière suivante :

- **l'expertise auprès des forces de défense** (1,75 M€) regroupe sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts - mis à disposition par le ministère des armées - des actions de conseil, d'études, d'instruction et d'entraînement dans l'ensemble des domaines de compétence des forces françaises : déminage, tir de précision, soutien sanitaire, organisation et planification d'opérations, infrastructures, maintenance mécanique, ressources humaines, etc. Ces expertises, qui interviennent généralement en complément d'autres actions de coopération structurelle, visent à renforcer la capacité des États à mener des opérations de lutte contre le terrorisme, à participer à des opérations de maintien de la paix et à mieux maîtriser leur territoire dans leurs dimensions maritime, terrestre et aérienne.

- **l'expertise auprès des forces de sécurité intérieure et de protection civile** (2 M€) regroupe sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts - mis à disposition par le ministère de l'intérieur - des actions de conseil, d'études, d'instructions et d'entraînement relevant des domaines de compétence de la police et de la gendarmerie :

- la lutte contre le terrorisme : renseignement, techniques d'intervention dans le domaine de la prise et de la libération d'otages ... ;
- la police judiciaire : lutte contre le narcotrafic, techniques d'enquête, délinquance financière, police technique et scientifique, ... ;
- la police aux frontières : organisation de la sûreté des aéroports, lutte contre le trafic d'êtres humains et la fraude documentaire, réglementation transfrontalière ;
- l'ordre public : maintien de l'ordre et organisation des grands rassemblements.

La DCSD intervient de la même façon dans les domaines de la sécurité civile : coordination des moyens dans le cadre de la gestion de crise, déminage, lutte contre les pollutions, secours aux personnes et soutien aux capacités de secours post attentats ou après des catastrophes naturelles, lutte contre les feux de forêts et prévention des risques NRBC. La DCSD participe également à la mise sur pied d'unités locales de protection civile.

Les actions consacrées à l'aide logistique directe aux partenaires sont évaluées à 7,15 M€.

L'acquisition d'équipements non létaux et leur acheminement à l'étranger pour les remettre *in fine* aux autorités locales, constituent le cœur de l'aide directe apportée par cette direction en appui d'un projet de coopération structurelle. Ces dons couvrent un très large spectre d'équipements et permettent la matérialisation concrète des projets portés et financés par la DCSD. A titre d'illustration peuvent être citées les réalisations suivantes : déploiement de capacités de surveillance (drones, ULM, chaînes sémaphoriques), renforcement des structures de sécurité civile (matériel de secourisme et de sauvetage), équipement des centres de formations notamment des ENVR, moyens d'entraînement et d'intervention des forces armées et de sécurité intérieure (protections balistiques, tenues d'entraînement, ciblisme), moyens de transmission.

Ces actions se décomposent de la manière suivante :

- **l'appui logistique aux projets des coopérants déployés** (1,8 M€) permet d'assurer le « soutien aux projets » lorsque les pays partenaires ne sont pas en mesure de satisfaire ce besoin ;

- **l'appui à l'acquisition de capacités matérielles** (4,65 M€) pour les pays partenaires en accompagnement des actions de formations et d'expertise ou de montée en puissance capacitaire dans le cadre d'organisations sous régionales (Force Conjointe du G5 Sahel, architecture de Yaoundé). Les matériels acquis relèvent principalement des domaines du maintien de l'ordre, de la police scientifique, de l'équipement des forces d'intervention et des surveillances aérienne et maritimes, mais également des moyens de transmission ou des systèmes d'information et de communication. Ces équipements, d'instruction et/ou d'intervention, permettent aux pays de mettre en œuvre les savoir-faire et enseignements dispensés par les coopérants, contribuant ainsi directement à la réalisation d'actions de sécurité, de lutte contre le terrorisme, à la maîtrise des espaces maritimes, terrestre et aériens.

- **l'acheminement des matériels et équipements** (0,70 M€) concerne le transport par voie terrestre, maritime ou aérienne vers les pays bénéficiaires, des matériels et équipements achetés par la DCSD sur les crédits centralisés.

ACTION (13,0 %)

06 – Soutien

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	145 325 259	125 999 755	271 325 014	410 000
Crédits de paiement	145 325 259	132 925 770	278 251 029	410 000

L'action n° 6 « Soutien » finance le fonctionnement de l'administration générale, les dépenses liées à la gestion des ressources humaines et aux systèmes d'information et de télécommunication, ainsi que la politique immobilière et la sécurité pour les opérations conduites en France. Le budget de l'action s'élève à 126 M€ en AE et 132,9 M€ en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	145 325 259	145 325 259
Rémunérations d'activité	98 508 808	98 508 808
Cotisations et contributions sociales	45 508 879	45 508 879
Prestations sociales et allocations diverses	1 307 572	1 307 572
Dépenses de fonctionnement	110 200 225	117 685 770
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	110 200 225	117 685 770
Dépenses d'investissement	15 799 530	15 240 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	15 799 530	15 240 000
Total	271 325 014	278 251 029

1) Administration générale

AE	CP
----	----

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

ADMINISTRATION GÉNÉRALE total	23 245 123	22 445 123
Frais de mission des services	5 812 564	5 812 564
Frais de représentation des services	495 000	495 000
Archives	1 311 750	1 311 750
Valise diplomatique	6 498 516	6 498 516
Fonctionnement des services en France	7 683 000	6 883 000
Fonctionnement du centre de conférences ministériel (CCM)	341 671	341 671
Achats en France et dépenses exceptionnelles	502 622	502 622
Parc automobile	600 000	600 000

Une hausse de l'enveloppe des frais de mission des services est prévue en raison, d'une part, de la forte augmentation constatée du prix des billets d'avion et d'autre part, d'un effet de périmètre avec la création de nouvelles enveloppes de frais de missions au bénéfice d'ambassadeurs thématiques et d'envoyés spéciaux récemment nommés. L'achat de billets à contraintes (contraintes tarifaires ou trajets avec escales et aéroports alternatifs) reste privilégié car moins onéreux dès lors que les conditions de réalisation des missions s'y prêtent. La maîtrise du coût d'achat des titres de transport est rendue optimale par le raccordement à un "*self booking tool*" ou SBT (outil de réservations en ligne) dans le cadre du marché voyageur avec l'UGAP.

Les frais de représentation des services en France permettent aux différentes directions politiques et géographiques, ainsi qu'aux ambassadeurs thématiques, d'organiser diverses manifestations dans le cadre de leurs activités diplomatiques. La ligne supporte toutes les dépenses induites par ces événements (sonorisation, traiteur).

La dotation de la direction des archives permettra de mener des actions de prévention du risque amiante, l'achat de livres, la numérisation d'archives, la participation à des publications, l'organisation de colloques et d'expositions et des dépenses de prestations pour le classement et la conservation des archives.

La dotation de la Valise diplomatique est en légère augmentation par rapport en 2022, en raison de l'augmentation constatée des prix du transport aérien et du fret. Plusieurs marchés voient leurs coûts augmenter, notamment pour l'affranchissement et le fret valise. La dotation sera complétée par des rétablissements de crédits, pour des prestations réalisées pour le compte d'autres administrations ou de particuliers.

Les dotations consacrées au fonctionnement des services en France (Île-de-France et Nantes) couvrent principalement la convention relative au standard téléphonique portée par l'UGAP, une partie des prestations relevant du marché « multi-technique-multi-services », replacé sur cette brique, (nettoyage des locaux, prestations d'hygiène et propreté, gestion des déchets) ainsi que l'approvisionnement courant des services en mobilier, fournitures de bureau, papier et habillement professionnel. Cette ligne prend également en compte les frais occasionnés par le déménagement d'agents des services parisiens du ministère en raison de travaux.

Le budget dédié au centre de conférences ministériel (CCM) couvre principalement les marchés qui participent à son fonctionnement (aménagement des espaces événementiels, ménage et maintenance, personnels intérimaires pour les réceptions, services de traiteur et restauration, décoration florale, blanchisserie et maintenance des équipements audiovisuels). Cette activité finance également une grande partie des dépenses de la conférence annuelle des ambassadeurs et des ambassadrices qui a lieu à la fin du mois d'août.

La dotation pour les achats en France et dépenses exceptionnelles est utilisée pour réapprovisionner depuis la France les résidences des chefs de poste diplomatique et consulaire en vaisselle et argenterie officielles de fabrication française, les postes et agences consulaires en tampons officiels, ainsi que les postes diplomatiques et consulaires en cartons dits « Cauchard » utilisés pour les rapatriements de leurs archives. Cette activité comprend également les marchés de carte achat (centrale) et d'indicateurs de coût de la vie à l'étranger pour le calcul des indemnités de résidence à l'étranger. Cette rubrique repose sur une gestion à flux tendu des besoins exprimés par les postes.

Le budget prévu pour le parc automobile est consacré à l'achat, via un marché UGAP dédié, d'un minimum de 50 % de véhicules à faible émission (véhicules électriques), conformément aux préconisations sur la transition énergétique pour la croissance verte. Les dépenses liées au fonctionnement courant du parc automobile (carburant, parking, entretien, assurance) sont également imputées sur cette activité.

2) Ressources humaines

	AE = CP
RESSOURCES HUMAINES total	15 113 801
Formation	6 102 701
Action sociale	6 470 700
Divers	1 670 200
Accompagnement VI, contractuels et experts	870 200

Le budget de la formation, des concours et des stages s'élève à 6,10 M€ en 2023. Sur ces 6,1 M€, 0,75 M€ seront dédiés au bureau des stages et de l'apprentissage (pour les dépenses liées aux gratifications des stagiaires et frais de scolarité des apprentis), 0,53 M€ aux dépenses liées à l'organisation des concours et examens professionnels et 4,79 M€ aux formations dans le cadre de la nouvelle École pratique des métiers de la diplomatie (EDI).

La création de l'EDI (service à compétence nationale), par arrêté du 8 mars 2022, s'inscrit dans le cadre de la professionnalisation des parcours des agents et de l'ouverture du ministère à des profils plus divers, dans le contexte plus large de la réforme de la haute fonction publique. L'école est d'ailleurs amenée à s'articuler avec le tout nouvel Institut national du service public (INSP) pour la filière « Europe et international ». La formation tout au long des parcours, avec une orientation accrue vers les exercices pratiques, est essentielle à notre capacité à mettre en œuvre l'action diplomatique et consulaire de la France : près de 160 métiers sont recensés dans la dernière nomenclature Affaires étrangères des emplois de 2021 recouvrant de nombreuses filières professionnelles.

L'EDI repose sur plusieurs structures de formation déjà existantes : l'Institut diplomatique et consulaire (IDC), l'Institut de formation aux affaires administratives et consulaires (IFAAC), le Centre de formation linguistique (et de préparation aux concours) dit CFL, le Centre de formation continue (CFC), et le Collège des hautes études de l'institut diplomatique (CHEID). Elle regroupe également la nouvelle Académie diplomatique d'été, lancée en 2021, et le centre audiovisuel et de la formation en ligne (CAFL). Avec la montée en puissance de l'école, de nouveaux axes seront développés, en particulier pour inclure une dimension recherche et édition sur les métiers de la diplomatie.

Plus de 200 actions de formation sont proposées dans le plan annuel de formation du MEAE selon 5 axes : préparer sa prise de fonction, maîtriser ses outils de travail, consolider ses compétences métiers, développer ses compétences linguistiques et renforcer ses compétences personnelles et transversales. La préparation à la prise de fonctions et l'accès de tous les agents à la formation professionnelle constituent deux enjeux majeurs dans un ministère doté d'un réseau mondial et marqué par une forte mobilité géographique et fonctionnelle des agents.

Afin de permettre aux agents en poste à l'étranger de continuer de se former, des crédits seront délégués, destinés à financer les déplacements vers la France, notamment pour les agents de droit local ou pour les agents qui doivent acquérir de nouvelles compétences dans la perspective d'une mutation. Pour encourager le développement de formations sur place, également prises en charge par ces délégations de crédits, et tenir compte d'une augmentation constante des coûts des billets d'avion et des prises en charge, un budget d'1 M€ sera dédié aux postes.

Le MEAE fait également du développement de la formation professionnelle en ligne un objectif structurant de son action. En 2023, l'effort de modernisation et de diversification de la formation sera accru en proposant davantage de formations en ligne et de formations hybrides. Le développement de Diplomatica, plateforme de formation en ligne des agents, restera un point majeur et un budget de 0,5 M€ y sera consacré.

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

Enfin, des études sont en cours pour la restructuration de la villa Chantreau à Nantes et le réaménagement des espaces de formation de l'IFAAC. L'effort de rationalisation des coûts de l'ensemble de ces actions sera poursuivi, à qualité constante, en privilégiant notamment le recours à l'expertise interne et aux offres interministérielles.

L'activité « divers » recouvre les prises en charge d'aménagements de poste de travail des agentes et agents en situation de handicap. Ces dépenses concernent à la fois des aménagements mobiliers, informatiques mais aussi des prestations. Des actions de communication et de sensibilisation autour du handicap en milieu professionnel sont également prises en charge afin de permettre au ministère de poursuivre sa politique volontariste dans ce domaine.

Sont par ailleurs imputées sur cette ligne les dépenses relatives aux frais de justice et aux contentieux, aux remboursements des mises à disposition, à l'impression de l'annuaire diplomatique ainsi que le versement de la contribution au Fond pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et, le cas échéant, au titre du dispositif des nominations équilibrées. Le cas échéant sera pris en compte le paiement d'un éventuel reliquat de dépenses liées aux frais des élections professionnelles 2022.

Le budget prévu pour les actions d'accompagnement des volontaires internationaux, des agents contractuels et experts sera majoritairement consacré au marché de protection sociale des volontaires internationaux, et en particulier les cotisations mensuelles de cette catégorie d'agents. Le renouvellement du marché fin 2021 a conduit à une légère augmentation de la cotisation mensuelle ; pour autant le budget alloué demeure suffisant. Sont également prévues diverses dépenses d'expertises, des licences correspondant à un logiciel d'e-recrutement ainsi que les dépenses d'accompagnement des agents contractuels en fin de mission (formation, aide au retour à l'emploi y compris les frais de gestion dans le cadre d'une convention conclue avec pôle emploi).

3) Numérique

	AE	CP
SYSTEMES D'INFORMATION total	47 106 000	52 176 000
Services bureautiques	19 450 000	19 810 000
Postes de travail	11 000 000	11 260 000
Solutions d'impression	750 000	750 000
Télécommunications individuelles	7 700 000	7 800 000
Services d'infrastructures	16 650 000	18 360 000
Services d'hébergement applicatif	3 500 000	3 600 000
Services de transport de données	11 150 000	12 760 000
Services de sécurité du SI	2 000 000	2 000 000
Services applicatifs	10 700 000	13 700 000
Domaine ressources humaines	2 000 000	3 500 000
Domaine finances	2 000 000	2 000 000
Domaine gestion documentaire	1 500 000	1 500 000
Domaine action diplomatique	2 300 000	3 050 000
Domaine des moyens généraux	500 000	500 000
Domaine gestion du système d'information	2 400 000	3 150 000
Services mutualisés	306 000	306 000

Les crédits déclinés ci-après sont gérés par la direction du Numérique (DNUM). Ils s'inscrivent dans la continuité des orientations stratégiques visant à soutenir la transformation numérique du MEAE.

La DNUM conçoit et met en œuvre, pour et en concertation avec les directions de l'administration centrale, les stratégies de développement des réseaux et des moyens de communications, de l'informatique, de la téléphonie et de l'audiovisuel. Avec le concours de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, elle assure en outre la sécurité des flux d'informations diplomatiques. Elle s'attache à assurer des liaisons de qualité, disponibles 24h/24 et 7 jours sur 7 à l'échelle d'un réseau mondial comportant plus de 250 représentations diplomatiques et consulaires.

Le budget alloué pour les dépenses d'informatique et de télécommunication s'élèvent à 47,1 M€ en AE et 52,1 M€ en CP. Elles sont détaillées au travers de quatre opérations budgétaires.

Services bureautiques

La crise du covid-19 a constitué un « stress-test » pour le système d'information du MEAE. Grâce aux investissements de la dernière décennie, nos infrastructures ont globalement bien résisté, mais leur modernisation, entamée grâce aux mesures nouvelles obtenues en LFI 2021 et 2022, nécessite d'être poursuivie en 2023.

Sur l'activité Postes de travail, l'accélération du télétravail au sein de l'Administration conduit la DNUM, conformément aux recommandations de la DGAFP et dans une logique éco-responsable, à effectuer des dotations d'écrans

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

décommissionnés aux agents effectuant au minimum deux jours de télétravail effectif par semaine. 0,6 M€ seront ainsi parallèlement dédiés au renouvellement exceptionnel du parc d'écrans professionnels.

Les budgets 2021 et 2022 de la DNUM auront permis la dotation à 98 % des agents affectés en administration centrale en outils de mobilité. Pour des raisons de sécurité, des outils spécifiques (infrastructures avec serveurs et terminaux dédiés, augmentation de la bande passante pour des communications adaptées aux nouveaux usages...) sont destinés aux personnels de droit local. Ces acquisitions complémentaires impliquent alors une forte évolution du tendanciel (+0,9 M€) afin d'en assurer le maintien en condition opérationnelle (MCO).

La rubrique solutions d'impression recouvre la location des copieurs multifonctions et l'achat des consommables en administration centrale (0,75 M€).

Les crédits de la rubrique télécommunications individuelles (7,7 M€ en AE et 7,8 M€ en CP) sont dévolus aux solutions de téléphonie fixe et mobile ainsi qu'à l'audiovisuel (solutions de projection et studios de visioconférence) mis à disposition des utilisateurs individuels et des services en administration centrale et dans les postes diplomatiques. Ces mises à dispositions se font soit sous la forme matérielle (téléphones fixes et portables, vidéoprojecteurs, câblage), soit sous la forme d'abonnement ou de facturation individuelle ou collective. Elle comprend l'intégralité des coûts des solutions de mobilité hybrides (voix-données). Afin de répondre au contexte nouveau induit par la crise sanitaire et les recommandations de la DGAFP, la DNUM fournira en téléphones portables avec abonnements les agents en télétravail (+0,3 M€). Une mesure nouvelle de +3,4 M€ AE=CP sera consacrée à la migration du parc de smartphone Smarteo vers la solution dPhone afin de renforcer la protection des informations sensibles dans le contexte mis en lumière par l'affaire Pegasus et la diffusion large des outils de piratage des smartphones. Issue du projet interministériel TMSI (Téléphonie mobile sécurité interministériel), la solution dPhone propose un niveau de protection au niveau Diffusion Restreinte homologué par l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et permet, un accès en mobilité à la messagerie, notamment chiffrée, ainsi qu'à certaines informations sensibles comme les notes diplomatiques.

Services d'infrastructures

Cette opération budgétaire regroupe l'essentiel des dépenses du socle de base indispensable au fonctionnement du ministère. Les services de transport de données en France et à l'international représentent la part la plus importante des dépenses (11,6 M€). Ils font l'objet d'optimisations permanentes pour répondre à la généralisation progressive de la dématérialisation. A ce titre, le projet WAN (Wide Area Network) est un projet de modernisation global de notre réseau informatique privé à travers le monde. Les 5,9 M€ d'AE de mesures nouvelles votées en LFI 2021 (dont 1,61 M€ seront décaissés en 2023) visent la rénovation de nos équipements d'infrastructures afin de permettre à notre réseau d'être résilient et de supporter la charge de nouveaux usages (mobilité, visioconférence, partage de fichiers massifs etc.), tout en maîtrisant et optimisant le transport de nos données, et en améliorant le chiffrement et la sécurité. Ceci, associé à la dématérialisation des nombreuses procédures et pièces jointes associées (comptabilité, visas, dossiers étudiants...), nécessite d'accroître les débits du réseau que la DNUM estime à 1 M€ annuel en tendanciel. Cette estimation se justifie en partie par le coût des communications à l'international qui ne diminue pas suffisamment rapidement pour compenser la hausse parallèle des besoins de bande passante.

Enfin, 0,15 M€ seront consacrés à la dotation de moyens satellitaires légers et projetables afin de pouvoir pallier les coupures des liens terrestres connectant nos implantations à l'étranger en cas de panne ou lors de crises politiques ou catastrophes naturelles.

Les crédits prévus pour les services d'hébergement applicatif s'élèvent à 3,5 M€. Ils sont destinés au maintien en condition des matériels, à l'hébergement et à l'exploitation des services applicatifs.

Services applicatifs

Le domaine ressources humaines (2 M€) comprend essentiellement les dépenses de maintenance du logiciel Sirius et de l'ensemble de ses applications satellites dont l'application de gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Les crédits prévus pour le domaine finances (2 M€) sont destinés aux développements et maintien en condition opérationnelle d'applications finances telles que CROCUS dédié à la gestion comptable à l'étranger et totalement déployé en 2022. 0,6 M€ seront consacrés à son MCO.

1,5 M€ sont consacrés à la zone fonctionnelle gestion documentaire, pour la maintenance des applications de référencement et la mise en place des échanges de données avec le programme interministériel Vitam. Le développement de Saphir, système d'archivage pérenne pour l'histoire, l'information et la recherche a été lancé en avril 2017. Il permettra de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du MEAE.

Le domaine action diplomatique (2,3 M€) regroupe notamment les actions relatives à la maintenance évolutive de l'application Diplomatie. Elle reste l'un des principaux vecteurs de circulation de l'information diplomatique, répond à ses besoins spécifiques de mobilité, de rayonnement et de sécurité. Avec une proportion de plus en plus importante de ses utilisateurs en dehors du ministère, sa refonte est aujourd'hui indispensable de manière à faire évoluer l'outil : la séparation des correspondances politiques des autres flux relevant de la gestion administrative et du fonctionnement des services du ministère est un prérequis pour augmenter le niveau de protection des informations sensibles dans un contexte de cyber-sécurité de plus en plus agressif. 0,5 M€ ont ainsi été inclus au tendancier 2023. Ajoutés aux 0,5 M€ déjà consacrés habituellement à ce projet, 1 M€ correspondraient ainsi au coût annuel de développement continu et du MCO de cette application.

Les crédits du domaine des moyens généraux (0,5 M€) sont consacrés aux applications dédiées à la sécurité des diplomates et des Français à l'étranger, à celles relatives à la gestion des inventaires patrimoniaux, au système de gestion de la valise diplomatique, ainsi qu'à l'élargissement de la gestion des crises sur le territoire national. Enfin, concernant le domaine de la gestion du système d'information, 2,4 M€ de crédits permettront la modernisation des différents composants de la filière de développement Hornet, la maintenance des référentiels transversaux et celle des différents annuaires et messagerie.

Services mutualisés

Le budget de 0,3 M€ alloué à cette opération est utilisé pour les dépenses de pilotage de la Direction. Une mesure nouvelle de 85 000 € sera destinée à la formation des agents en matière de cyber-sécurité.

4) Politique immobilière

	AE	CP
IMMOBILIER total	26 988 992	29 645 007
Entretien et maintenance courants à Nantes	460 000	460 000
Entretien et maintenance courants IDF	7 100 000	6 600 000
Locations et charges locatives en IDF	2 111 462	2 484 079
Énergie et fluides Nantes	1 292 000	839 000
Énergie et fluides en Île-de-France	3 966 000	2 841 928
Décoration et patrimoine	900 000	900 000
Loyer La Courneuve	0	5 020 000
Entretien lourd France	11 159 530	10 500 000

Les crédits d'entretien et de maintenance courants en Île-de-France sont principalement alloués au marché « multi-services » qui concerne des dépenses récurrentes (maintenance, déménagements courants, entretien des espaces verts et pilotage de l'ensemble de ces prestations), ainsi que des interventions d'entretien courant (remise en peinture, revêtements de sol, plomberie, cloisonnement, opérations diverses de maintenance préventive et curative). Les montants demandés prennent en compte des besoins accrus en matière de maintenance compte tenu de la vétusté de certains locaux, ainsi que la revalorisation annuelle du marché, telle que prévue au contrat.

Les crédits d'entretien et de maintenance courants à Nantes financent les marchés « multi technique » et de maintenance : onduleurs et groupes électrogènes, climatisation et chauffage, ascenseurs, portes automatiques, matériels de restauration, entretien des espaces verts notamment.

L'enveloppe locations et charges locatives en France concerne principalement le paiement du loyer annuel du site de Châtillon (valise diplomatique) et la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux de l'Îlot Saint-Germain, appartenant au ministère des Armées, pendant la durée des travaux du projet Quai d'Orsay 21 (300 agents sont

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

concernés). Elle couvre également la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux des Invalides, facturée par le ministère de l'Intérieur, ainsi que les redevances pour le restaurant administratif du Quai d'Orsay. Cette ligne finance enfin diverses taxes foncières, des taxes de balayage et des taxes de bureaux pour l'ensemble des sites du MEAE.

L'enveloppe énergie et fluides regroupe l'ensemble des dépenses des sites nantais et parisiens. La direction des achats de l'État est porteuse des deux accords-cadres interministériels et pluriannuels relatifs à la fourniture d'électricité et de gaz. Le renchérissement actuel des coûts de l'énergie aura un impact très substantiel sur cette enveloppe.

Le budget dédié à la décoration et au patrimoine est utilisé pour l'aménagement des sites français tels que l'Hôtel du Ministre et le château de la Celle-Saint-Cloud, ainsi que des espaces de réception des résidences de France à l'étranger. Le MEAE mène un effort soutenu en matière de suivi de restauration et d'entretien de son patrimoine, notamment des œuvres d'art, que celles-ci lui appartiennent ou qu'elles soient déposées par les institutions nationales. Le budget sert enfin à prendre en charge les frais de rapatriement et d'envoi de mobilier et d'œuvres depuis et vers les postes à l'étranger.

Le loyer et les charges locatives du bâtiment des archives diplomatiques de La Courneuve sont versés dans le cadre d'une opération de partenariat public / privé. L'engagement global de cette dépense (141,7 M€), réalisé fin 2008 pour une durée de 30 ans et aux termes duquel la propriété sera transférée à l'État, fait l'objet d'une liquidation annuelle de 5 millions d'euros.

L'activité entretien lourd France a fait l'objet d'une importante remise à niveau en 2018, compte tenu de la vétusté des infrastructures constatée sur plusieurs sites franciliens et nantais. Après un triennal 2018-2020 à 7,5 M€, la dotation a été progressivement augmentée jusqu'à atteindre un montant de 11,2 M€ en AE et 10,5 M€ en CP.

En 2022, la situation sanitaire ainsi que la technicité de certains chantiers (études spécifiques car sites classés ou bâtiments anciens, études géologique et bâtiminaire, multiplicité des marchés de prestations techniques, travaux en sites occupés) ont conduit au report de plusieurs opérations qui devraient être engagées en 2023.

Sont notamment concernées les opérations suivantes :

- Château de la Celle-Saint-Cloud (site classé) : un total de 3,8 M€ d'AE sera engagé en 2023, dont :
 - 2,8 M€ pour les travaux « Voies et réseaux divers » qui nécessitent des diagnostics plus poussés en amont des travaux ;
 - 0,5 M€ pour la rénovation du Château en raison des délais d'obtention des autorisations administratives préalables au lancement des travaux ;
 - 0,5 M€ pour la rénovation de l'Orangerie en raison d'une expertise judiciaire en cours ;
- RP OCDE : travaux de rénovation énergétique : sur 0,9 M€ prévus initialement en 2022, 0,7 M€ sont reportés à l'année prochaine pour des raisons techniques ;
- Nantes (diverses opérations prévues dans le cadre du SPSI administration centrale) : les études préalables ayant fait apparaître la nécessité de procéder à des diagnostics complémentaires, un montant de travaux de 0,6 M€ initialement prévu pour 2022 sera engagé en 2023.

5) Sécurité en France

	AE = CP
SECURITE FRANCE total	
Contrats de gardiennage en France	
Sécurité passive en France (fonctionnement et investissement)	
Sécurité incendie	2 517 612

Le budget alloué aux contrats de gardiennage et accueil physique en France sur l'ensemble des sites du MEAE à Paris et à Nantes s'élève à 7,9 M€. Une convention est établie entre l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) et le MEAE pour ces prestations de sécurité active. Le montant de cette ligne budgétaire reste stable malgré l'obligation de

renforcer les contrôles d'accès dans le cadre de travaux sur le chantier « Quai d'Orsay 21 ». La prestation accueil, premier maillon de la chaîne sécuritaire, est également renforcée. Le tendancier augmente de 0,2 M€, en raison des revalorisations salariales annuelles.

2,9 M€ en AE=CP sont consacrés à la sécurité passive en administration centrale. Ces crédits supportent l'acquisition ou la location de matériels tels que les armoires fortes, coffres à clés, contrôleurs de bagages ainsi que la maintenance des installations de sécurité passive. La dotation pour les investissements en sécurité passive sera principalement consacrée à des travaux de sécurisation au Quai d'Orsay et sur le site de Breil IV à Nantes.

Le respect de la réglementation sur les normes incendie induit la présence d'agents de sécurité incendie SSIAP sur les sites parisiens et nantais et la télésurveillance des locaux. L'enveloppe de crédits allouée à la sécurité incendie est quasiment entièrement consacrée à la convention de gardiennage spécialisé en sécurité incendie, passée avec l'UGAP et renouvelée chaque année en avril.

ACTION (35,9 %)

07 – Réseau diplomatique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	459 499 667	289 500 388	749 000 055	4 600 000
Crédits de paiement	459 499 667	280 762 552	740 262 219	4 600 000

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 7 « Réseau diplomatique » regroupent les moyens des postes diplomatiques et consulaires et se décomposent en crédits de fonctionnement (203,6 M€ en AE et 203,4 M€ en CP) et en dépenses d'investissement (85,9 M€ en AE et 77,4 M€ en CP). Il s'agit des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées par les ambassades (fonctionnement courant, frais de représentation, véhicules, etc.) ainsi que les dépenses liées à l'immobilier à l'étranger telles que l'entretien et la maintenance, les locations ou encore l'entretien lourd ou la sécurisation des emprises. Cette action comprend également les indemnités de changement de résidence qui sont liées aux voyages réalisés par les agents en application de leur statut (mutations, congés, indemnisation).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	459 499 667	459 499 667
Rémunérations d'activité	377 235 212	377 235 212
Cotisations et contributions sociales	80 081 498	80 081 498
Prestations sociales et allocations diverses	2 182 957	2 182 957
Dépenses de fonctionnement	203 571 065	203 371 065
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	203 571 065	203 371 065
Dépenses d'investissement	85 929 323	77 391 487
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	85 929 323	77 391 487
Total	749 000 055	740 262 219

1) Fonctionnement des ambassades

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

	AE = CP
FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES total	108 653 612
Fonctionnement courant	53 253 552
Frais de représentation de la RP UNESCO	50 060
Frais de représentation	12 300 000
Voyages et missions statutaires	14 000 000
Énergie et fluides postes	16 000 000
Téléphone et internet postes	7 200 000
Véhicules et gros matériels	3 000 000
Gestion RH	2 850 000

Recouvrant les dépenses récurrentes, et majoritairement contraintes, les dépenses de fonctionnement courant comprennent notamment une large couverture contractuelle des postes à l'étranger qui est encouragée dans une logique de bonne gestion à moyen terme (maintenance des bâtiments et des matériels techniques, entretien des dispositifs incendie, nettoyage, désinsectisation, entretien des espaces verts, location des matériels techniques et de reprographie, gestion de la paie des agents de droit local). Cette même logique prévaut pour le parc automobile (entretien et assurances). Les dépenses contractuelles sont tendanciellement en hausse : extension du périmètre des externalisations liées à la réduction des effectifs des personnels de droit local, révisions tarifaires liées aux politiques salariales et aux inflations locales. Pour contenir ces coûts, le ministère fixe l'objectif d'une remise en concurrence régulière, tous les trois ou quatre ans, pour réduire les prix ou améliorer les prestations, ainsi que d'une coordination avec les opérateurs pour être localement en meilleure position de négociation.

Les frais postaux et de valise diplomatique diminuent en raison de la dématérialisation des envois (par exemple, les comptabilités des postes seront transmises sous l'application Crocus déployée dans le réseau depuis 2022). Cependant, cette baisse se trouve partiellement compensée par le renchérissement du fret aérien. Les dépenses d'activité des services ou qui touchent aux conditions matérielles de travail des agents évoluent pour leur permettre de travailler efficacement (frais de tournées dans la zone de compétence, frais de fonctionnement des services de presse, fournitures, mobilier, petit matériel). Plusieurs dépenses découlent d'une obligation réglementaire : taxes et impôts, frais bancaires des régies, frais d'usage des cartes bancaires par les postes.

Les frais de représentation sont stables à l'échelle du réseau diplomatique avec ponctuellement des hausses selon des priorités politiques. Les frais de représentation permettent d'entretenir un réseau de contacts avec les autorités locales, les responsables politiques et la société civile et de mettre en œuvre la fonction de représentation de nos autorités. En 2022, les postes à l'étranger ont, pour beaucoup, à nouveau organisé des réceptions à l'occasion de la fête nationale, dans les pays où cela était possible, sur financement de mécènes (rattachement par voie de fonds de concours).

Après le rebasage de cette activité réalisé en LFI 2022, le PLF 2023 prévoit une hausse afin de couvrir l'évolution des tarifs des billets d'avion à l'international.

L'activité voyages et missions (2^e poste de dépenses, soit 12 % des moyens) comprend les voyages de congés annuels, les ruptures d'établissement qui revêtent un caractère statutaire et donc obligatoire (80 % de la consommation totale de la ligne) ainsi que le solde de la dotation qui est destiné à couvrir les frais de missions en France et hors circonscription, nécessaires au bon fonctionnement des postes à l'étranger.

Les crédits de la formation linguistique sont destinés à dispenser une formation linguistique dans la langue du pays aux agents des postes à l'étranger (hors la DG Trésor), essentielle pour l'adaptation à leur environnement de travail. Les dotations pour 2023 permettront de répondre aux demandes des postes.

La demande des postes reste très forte pour des stages qui s'échelonnent entre deux et six mois et qui offrent à des étudiants l'opportunité d'une expérience professionnelle à l'étranger.

Dans l'esprit des circulaires du 25 juillet 2022 (sobriété énergétique) et 25 février 2020 (administrations écoresponsables), les ambassades s'attachent à maîtriser leur consommation d'énergies et fluides (isolation des bâtiments, modernisation des équipements par des matériels plus économes, factorisation de l'éclairage LED, équipement en panneaux solaires). Les postes font néanmoins face à la hausse tendancielle des tarifs de l'énergie et

aux aléas climatiques. Certains postes sont en outre soumis aux aléas d'approvisionnement qui imposent l'utilisation intensive et coûteuse de groupes électrogènes. L'augmentation relative sur ce segment vise à couvrir les hausses liées à ces facteurs exogènes, non couvertes intégralement par la maîtrise des coûts.

La dotation pour le téléphone et internet des postes se caractérise par le nécessaire renforcement des débits des liaisons internet de nos postes dans le respect des règles de sécurité de l'information pour permettre l'usage accru des applications en ligne et la poursuite du déploiement d'outils individuels de mobilité. La maîtrise des dépenses repose sur les efforts de mutualisation et de renégociation des contrats de fournisseurs et de maîtrise des consommations.

L'activité des contentieux et transactions sur les contrats ADL identifie les charges transactionnelles à l'issue de négociation lors de départ anticipé de personnels de droit local (les charges réglementaires ou contractuelles relèvent du titre 2).

La réforme des réseaux de l'État à l'étranger s'est traduite par le regroupement de l'ensemble des véhicules des différentes administrations et conduit à une importante rationalisation du parc automobile du réseau diplomatique avec la mise en place au sein de chaque poste d'une équipe de conducteurs, d'une flotte de véhicules, ainsi que de règles de gestion uniformisées (règles d'usage, de suivi et d'entretien des véhicules, d'approvisionnement en carburant et mutualisation des contrats d'assurance). Le remplacement des véhicules est systématiquement soumis à un examen de l'optimisation du parc automobile de chaque ambassade. Dans les pays où cela est réaliste, les postes sont incités à acquérir des véhicules propres (électriques, hybrides). Dans certains pays, les véhicules sont soumis à un usage intense qui implique une vigilance accrue.

Une enveloppe de 0,05 M€ est destinée à couvrir les frais de représentation de la Représentation permanente de la France auprès de l'UNESCO.

2) Immobilier à l'étranger

	AE	CP
IMMOBILIER A L'ÉTRANGER total	97 056 899	90 356 899
Entretien et maintenance	10 648 912	10 648 912
Entretien lourd à l'étranger	56 656 000	50 156 000
Locations	29 751 987	29 551 987

Représentant 9 % des crédits de fonctionnement, la dotation de l'entretien et maintenance est en hausse de 19,5 % car elle constitue une priorité absolue pour éviter une dégradation de nos emprises à l'étranger. L'entretien courant de nos emprises détenues en pleine propriété (ambassade, résidence, logements de l'État) relève du budget de fonctionnement de chaque poste, selon une logique de travaux récurrents, en AE=CP. L'entretien courant complète l'entretien lourd qui fait l'objet de gros travaux selon une logique d'opérations ponctuelles et dédiées.

L'entretien et les petits travaux visent à l'amélioration des conditions de travail, à l'entretien du bâti et des logements de l'État ; ils correspondent à des rénovations (sols, peintures, sanitaires, bureaux, toiture), des travaux exceptionnels à réaliser dans le cadre du respect des normes et du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (comme les filtres à air dans les villes polluées), des réfections des lieux de travail (rafraîchissement des bureaux, aménagement de salles de repos pour les chauffeurs), des aménagements pour les agents en situation de handicap, des opérations visant une meilleure efficacité énergétique, ainsi qu'à des réparations urgentes indispensables au fonctionnement des services (électricité, plomberie). Des situations exceptionnelles, tels des aléas climatiques, nécessitent des interventions immédiates.

Chaque poste est tenu d'organiser cet entretien, en s'appuyant sur l'expertise technique des antennes régionales immobilières et des intendants techniques quand la taille du parc immobilier le justifie.

Le rebasage de cette activité souhaitée, opérée en PLF 2022 et poursuivie en 2023, doit permettre de couvrir l'ensemble des besoins du réseau diplomatique dès la programmation initiale de leur budget de fonctionnement. La

Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | Justification au premier euro

simple reconduction sur cette activité prioritaire renvoie en effet trop souvent les postes face à leurs capacités variables de redéploiement de crédits, entre contraintes immédiates (énergie et fluide,...) et approche de moyen terme qui doit caractériser cette activité d'entretien courant et de petits travaux.

Les locations immobilières à l'étranger représentent 420 contrats de location associés à leurs cautions, charges connexes et taxes. Les dépenses locatives à l'étranger sont soumises à une forte variabilité (évolution du périmètre tout au long de l'année à la suite des situations locales et des décisions de la CIME) et sont très sensibles aux fluctuations du taux de change des devises (73 % des baux sont libellés en devises – 59 monnaies différentes - dont 75 baux représentant environ 8 M€ sont payés en dollars américains).

La politique immobilière du MEAE à l'étranger est assise sur deux supports budgétaires : le programme 105 et le compte d'affectation spéciale (CAS) 723, géré par la direction de l'immobilier de l'État (DIE).

S'agissant du P105, la dotation initiale pour l'entretien lourd à l'étranger, en augmentation de 15 M€ AE et 8,5 M€ en CP par rapport à 2022, est dédiée aux interventions estimées prioritaires parmi les besoins relevés par les ambassades au sein d'un parc immobilier à l'étranger constitué de près de 2 000 bâtiments. Le MEAE met en œuvre les priorités du schéma directeur immobilier pluriannuel à l'étranger 2020-2025, avec aujourd'hui 200 projets structurants (contre 30 précédemment).

Ces opérations incluent des projets d'envergure pluriannuels comme la rénovation de l'ambassade de Bangui suite à un incendie, la rénovation structurelle de l'ambassade à Zagreb suite aux séismes, la relocalisation du consulat de France à Tel-Aviv, le regroupement des services à Vienne, la rénovation avec mise aux normes environnementales de l'ensemble des installations de ventilation et climatisation des emprises de la France en Arabie Saoudite, le regroupement de l'Institut culturel avec l'ambassade à Riga, la restructuration de l'institut culturel à Mexico, la mise en œuvre du schéma directeur immobilier à Madrid et Barcelone (regroupements de services, cessions), la nouvelle ambassade à Tripoli, la rénovation du consulat à Lagos...

Les interventions d'entretien lourd plus technique comprennent chaque année des opérations de mise en conformité du bâti et des réseaux, de rénovations techniques et travaux d'étanchéité, de rénovation et renforcement des enceintes et clôtures, de réfection des voiries, de réfection ou réaménagement des espaces d'accueil, de réception, de logement ou de travail, ainsi que de remplacement des équipements techniques lourds.

Au-delà de la nécessité d'engager de nouvelles opérations, une forte augmentation de la dotation en autorisations d'engagement est demandée, afin de poursuivre les opérations débutées les années antérieures.

3) Indemnités de changement de résidence

	AE = CP
Indemnités de changement de résidence	22 759 673

Le montant des crédits de cette activité évolue en fonction des mouvements de personnels, du lieu d'affectation, de la composition familiale et des fonctions exercées en poste. Environ 83 % de ces crédits seront consacrés au versement de l'indemnité de changement de résidence des agents affectés à l'étranger et de retour de poste de l'étranger qui reçoivent une nouvelle affectation à l'étranger ou en France.

Le fret aérien a connu une forte augmentation des prix, à hauteur de +25 % en 2020 et 2021 par rapport à 2019, selon les données statistiques du Ministère de la transition écologique et des transports. La même tendance se retrouve sur les prix du fret maritime qui poursuivent leur forte augmentation (indice 100 au 3^e trimestre 2020 à 190 au 3^e trimestre 2021, +24,3 % au 3^e trimestre 2021). Ces données justifient l'augmentation de 4,1 M€ de la dotation prévue pour 2023.

En complément, 17 % des crédits financeront les titres de transport liés aux voyages de mutation et aux voyages de congés des ayants droits résidant en France, ainsi que les frais collatéraux dus à la crise sanitaire (hausse du prix des billets, frais de quarantaine, le cas échéant) et la prise en charge du transport de 150 kg de bagages pour les volontaires internationaux. Ici encore, la forte augmentation constatée des billets d'avion est intégrée dans la dotation au PLF 2023.

4) Sécurité à l'étranger

	AE	CP
SÉCURITÉ ÉTRANGER total	61 030 204	58 992 368
Gardiennage	21 056 881	21 056 881
Sécurité passive (fonctionnement et investissement)	26 941 802	24 903 966
Missions d'audit de sécurité	5 100 000	5 100 000
Frais de déménagement des gendarmes	2 600 000	2 600 000
Véhicules blindés	5 331 521	5 331 521

Les dépenses pour les contrats de gardiennage des postes sont en constante augmentation, en raison des revalorisations annuelles obligatoires des salaires prévues par les législations locales, entraînant une augmentation des masses salariales qui constituent l'essentiel du coût de la prestation, et de la hausse globale des menaces depuis 2015. La forte dégradation sécuritaire dans certains pays tels que la Libye, l'Irak ou Haïti oblige à souscrire des contrats coûteux avec des entreprises de services de sécurité et de défense françaises qui font appel à des personnels particulièrement qualifiés. Le passage en catégorie 1 de la menace sécuritaire en Haïti et bientôt au Mali, entraîne une augmentation de cette ligne budgétaire compensée partiellement par la mise en sommeil de l'ambassade de France en Afghanistan.

Le redéploiement vers les pays les plus dangereux des effectifs de gendarmes ou de policiers au détriment des postes situés dans les « pays à risques modérés » nécessite également un recours plus important à des sociétés de gardiennage privées. Enfin, la ligne est impactée par la sécurisation nécessaire de logements vacants ou de certains biens avant leur vente.

L'augmentation de 0,65 M€ du budget de gardiennage pour 2023 permettra de répondre favorablement aux préconisations de l'Inspection générale des Affaires étrangères concernant l'effort d'externalisation de ces prestations en réduisant le nombre d'agents de droit local affectés sur ces postes. Toutefois, pour contraindre l'augmentation des crédits consacrés à cette partie de la sécurité active des postes à l'étranger, les postes sont accompagnés pour la remise en concurrence régulière de leur contrat de gardiennage ainsi que leur mutualisation avec d'autres emprises diplomatiques situées dans la même ville, voire le même pays (y compris Instituts français).

Les dépenses de fonctionnement en sécurité passive des postes concernent pour l'essentiel la maintenance des installations (tunnels RX, dispositifs de vidéo-protection et d'anti-intrusion) ainsi que les remplacements et adjonctions de matériels de sécurité et systèmes de protection.

Afin d'assurer un fonctionnement optimal des dispositifs en place, une politique systématique de mise en œuvre de contrats de maintenance est menée (plus de 300 contrats en 2020). Parallèlement, l'acquisition de matériels nouveaux dans le cadre des projets d'investissements en sécurité passive engendre un accroissement des besoins de maintenance. Aussi, l'augmentation de cette ligne budgétaire se poursuit en cohérence avec les investissements réalisés (+0,2 M€ pour 2023).

Les dépenses de fonctionnement concernant les missions de renfort et les frais de déménagement des gendarmes doivent être maintenues à leur niveau actuel. La situation sécuritaire ne permet pas d'envisager un allègement de l'effectif des renforts temporaires. L'enveloppe consacrée aux frais de déménagement des gendarmes est basée sur l'estimation des mouvements annuels de ces agents de l'État qui bénéficient d'une indemnisation calculée en fonction de la réglementation applicable aux personnels militaires. Ces sommes sont versées par le ministère des Armées aux gendarmes affectés à l'étranger puis facturés au MEAE.

Les dépenses d'investissement au titre de la sécurité passive sont liées à l'obligation de remettre à niveau la sécurité dans les postes en installant des moyens techniques de surveillance, de contrôle d'accès et en effectuant des travaux lourds sur les structures des immeubles de l'ensemble du réseau diplomatique, consulaire et culturel.

L'étendue du réseau des emprises françaises à l'étranger nécessite que soit poursuivie cette mise à niveau des installations de sécurité (postes centraux de sécurité, postes de garde extérieurs, sas véhicules, etc.) et une homogénéisation des installations de sécurité passive sur la base de critères fixés pour les trois grands niveaux de risques sécuritaires. En effet, la politique du Département est de mettre à niveau les installations de sécurité passive de toutes les emprises, quelle que soit leur localisation, selon une allocation des moyens proportionnelle à la gravité des menaces. C'est pourquoi la programmation est élaborée sur la base d'une doctrine établie en fonction de l'existant

et qui définit les standards adaptés au niveau de menace auquel le poste concerné est exposé (classification catégorielle de 1 à 5 : 1- Pays en guerre et/ou en crise, 2- Pays à risque élevé de terrorisme, 3- Pays à fort risque politique et/ou de criminalité, 4- Pays à risques modérés, 5- Pays à fort risque en termes de sécurité de l'information).

Les crédits d'investissement ont été consacrés ces dernières années à répondre à des situations d'urgence pour les postes diplomatiques situés dans la zone dite de « l'arc de crise » (Irak, République centrafricaine et pays du G5 Sahel : Burkina-Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad).

Ces investissements lourds permettent en outre, dans la mesure du possible, une réduction des effectifs consacrés à la sécurité (gendarmes et policiers expatriés et recrutés locaux). Ce niveau d'investissements permettra de continuer la trajectoire de sécurisation des sites classés en catégorie « pays à risques modérés » (catégorie 4).

Les crédits demandés doivent permettre de :

- terminer la sécurisation de 12 ambassades, 3 consulats généraux, 4 résidences et 2 instituts français.
- continuer la mise à niveau des sites diplomatiques (85) et IF (60) des pays sensibles ne relevant ni de l'arc de crise ni de la zone « à risques modérés » ;
- mettre à niveau les sites diplomatiques (dans 60 pays) et IF (71) situés dans la zone « à risques modérés »

De surcroît, le besoin de sûreté électronique renforcé en matière cyber est de plus en plus pressant au sein de nos représentations. De plus, la DSD organise les audits de sûreté du réseau culturel et scolaire français (environ 0,2 k€/an), et finance également sur le P105 certains travaux dans les instituts français.

Concernant les dépenses relatives aux véhicules blindés, l'objectif de renouvellement progressif du parc automobile va être poursuivi dans le souci de ramener la moyenne d'âge de ces véhicules à quatre ou cinq ans (contre environ huit ans actuellement) avec un âge de réforme poussé au maximum à 10 ans. Dans les zones les plus exposées, où les déplacements nécessitent une escorte en véhicules blindés suiveurs, le renforcement de ce segment du parc a été opéré.

Par ailleurs, ce parc automobile qui représente désormais près de deux cents véhicules répartis sur quarante postes, nécessite que l'on attache une attention toute particulière à son entretien.